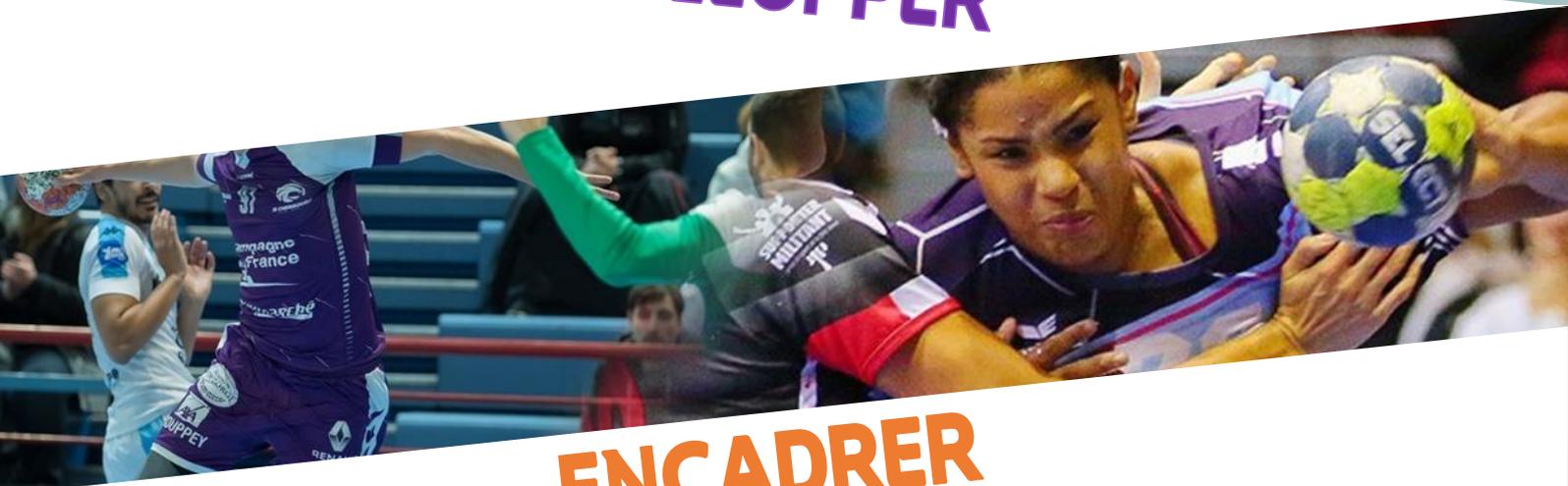




## DEVELOPPER



## ENCADRER

## STRUCTURER ET PROMOUVOIR



## SOMMAIRE

LEXIQUE	3
LA NOUVELLE ARCHITECTURE DES FORMATIONS	4
LA CORRESPONDANCE DES APPELLATIONS	5
LES PARCOURS DE FORMATION	6
LE FONCTIONNEMENT MODULAIRE	7
LE PARCOURS MODULAIRE - Option 1	9
LE PARCOURS MODULAIRE - Option 2	10
CALENDRIER FORMATION MODULAIRE	11
CONDITIONS ET DEROULEMENT DES FORMATIONS	12
LE PARCOURS CONTINU - Option 3	13
CALENDRIER FORMATION CONTINUE	14
CONDITIONS ET DEROULEMENT DU TFP4	15
LES RECYCLAGES	18
LES COUTS DES FORMATIONS	19
LES INSCRIPTIONS	21
LA CMDC AU REGARD DE LA NOUVELLE ARCHITECTURE	22
LE FINANCEMENT DES FORMATIONS	24
LES EQUIVALENCES	26
LES CERTIFICATIONS	32
LES REFERENTIELS METIERS - Quelles compétences ?	34
CONTACTS	38

## LEXIQUE

<b>TFP</b>	Le Titre à Finalité Professionnelle est la nouvelle appellation des diplômes d'Etat, permettant d'enseigner une activité sportive contre rémunération.
<b>ITFE</b>	L'Institut Territorial de la Formation et de l'Emploi est le nouvel organisme de formation, habilité par la fédération et le ministère de l'Emploi et la formation avec un numéro d'agrément de la DIRECCTE.
<b>IFFE</b>	L'Institut Fédéral de Formation et de l'Emploi est l'organisme de formation de la fédération mais elle est aussi l'organe décisionnel, organisationnel des formations
<b>RNCP</b>	Le Répertoire National des Certifications Professionnelles a pour objet de tenir à la disposition des personnes et des entreprises une information constamment à jour sur les diplômes et les titres à finalité professionnelle ainsi que sur les certificats de qualification figurant sur les listes établies par les commissions paritaires nationales de l'emploi des branches professionnelles.
<b>AFDAS</b>	C'est le nouvel Opérateur de Compétences (OPCO) de la branche Sport qui permet contre contribution mensuelle, d'aider aux financements des formations professionnalisantes.
<b>Educateur de Handball</b>	Appellation du diplôme professionnel de niveau 4, nouvelle nomenclature européenne des diplômes. Auparavant l'équivalent était le BPJEPS Sport Collectif, même s'il en existe encore pour l'instant.
<b>Entraîneur de Handball</b>	Appellation du diplôme professionnel de niveau 5, nouvelle nomenclature européenne des diplômes. Auparavant l'équivalent était le BEES 1 puis le DEJEPS, mais les compétences s'élargissent.
<b>Entraîneur de Handball du secteur professionnel</b>	Appellation du diplôme professionnel de niveau 5, nouvelle nomenclature européenne des diplômes. Auparavant l'équivalent était le BEES 2 puis le DESJEPS, mais les compétences s'élargissent.
<b>BC</b>	Les Blocs de Compétences sont un ensemble de modules de formation, qui parfois reconnues au RNCP, donnent accès à la professionnalisation et plus facilement à des aides à la formation.
<b>CF</b>	Les Certificats Fédéraux sont les qualifications par des épreuves d'évaluation (certifications) reconnues au répertoire national des certifications professionnelles.
<b>CC</b>	Les Certificats Complémentaires sont des qualifications par des épreuves d'évaluation qui ne figurent pas au répertoire national des certifications professionnelles.
<b>CMCD</b>	La Contribution Mutualisée des Clubs au Développement est la participation commune des clubs pour le développement de la pratique autour des axes arbitraux, sportifs, techniques. Ce règlement oblige les clubs à se structurer autour de personnes en nombre et en qualification par domaine d'activités.
<b>Parchemin</b>	C'est l'évaluation finale par le jury plénier de l'IFFE qui valide les parcours continue en examinant les dossiers envoyés par les ITFE. A la délibération de ce jury, les candidats pourront faire une demande de carte professionnelle.
<b>Formation Modulaire</b>	Les contenus de formation, par exemple pour accéder à l'obtention d'un titre à finalité professionnelle, sont divisibles dans le temps. La capitalisation de ces modules permet l'accès à un parcours professionnel souvent plus lent avec moins d'exigences sur l'alternance avec des temps de formation en structure.
<b>Formation Continue</b>	Le contenu de formation est indivisible, il est constitué de l'ensemble des blocs de compétences visés pour l'obtention du diplôme. Elle exige souvent des mises en situation professionnelle dans la structure d'exercice de ses fonctions ; l'alternance.
<b>Temps Présentiel</b>	Le temps présentiel est le temps de formation en centre de formation. Très souvent les journées de formation durent 7 heures.
<b>Temps Distanciel</b>	Le temps distanciel est un temps de formation à distance qui est soit synchrone, c'est-à-dire avec l'accompagnement d'un formateur en classe virtuelle par exemple, soit asynchrone, c'est-à-dire que le stagiaire réalise des travaux comptant pour sa formation en autonomie (FOAD par exemple).
<b>TAD</b>	Travaux A Distance ou temps de formation en distanciel asynchrone ou encore Formation Organisée à Distance. Les TAD permettent de jaloner le parcours de formation avec des étapes clé vers la certification.
<b>EPEF</b>	Exigences Préalables à l'Entrée en Formation
<b>CFA</b>	Centre de Formation des Apprentis

## LA NOUVELLE ARCHITECTURE DES FORMATIONS (MAJ le 25 août 2022)

LA NOUVELLE ARCHITECTURE PERMET LA RECONNAISSANCE DE PARCOURS DE  
FORMATION PAR LA TRANSVERSALITE DES COMPETENCES

AVANT

~~FORMATIONS FEDERALES  
Animateur / Entraîneur Régional  
Entraîneur Interrégional  
Entraîneur Fédéral~~

ET

~~FORMATIONS D'ETAT  
Diplômes d'Etat  
DEJEPS / DESJEPS~~

MAINTENANT

### 1 SEULE FORMATION...

- ⇒ Parcours et contenus des formations bénévoles et professionnelles identiques.
- ⇒ Nouvelles offres de formation par des approches MODULAIRES et CERTIFICATIVES capitalisables à moyen et long terme.
- ⇒ Formations en ALTERNANCE à court terme visant l'obtention d'un Titre à Finalité Professionnelle reconnu au Répertoire National des Certifications Professionnelles
- ⇒ Des AIDES pour la formation ou la reconversion avec un unique opérateur de compétences (OPCO) pour la branche du sport.

3 NIVEAUX DE QUALIFICATION  
3 Titres à Finalité Professionnelle

#### ENTRAINEUR DE HANDBALL DU SECTEUR PROFESSIONNEL

- > Mention Entraîneur Professionnel
- > Mention Entraîneur Formateur

Titre à Finalité Professionnelle 6 (TFP6) de niveau 6 (nomenclature européenne)

TFP  
6

#### ENTRAINEUR DE HANDBALL

5 certificats : Performer avec des adultes - Former des jeunes - Manager et Entraîner -  
Coordonner un projet technique et/ou sportif - Développer le modèle économique d'une  
structure de handball

Titre à Finalité Professionnelle 5 (TFP5) de niveau 5 (nomenclature européenne)

TFP  
5

#### EDUCATEUR DE HANDBALL

- > Mention Educateur Territorial
- > Mention Animateur de pratiques socio-éducatives et sociétales

Titre à Finalité Professionnelle 4 (TFP4) de niveau 4 (nomenclature européenne)

TFP  
4

Chaque territoire a la liberté et la responsabilité, sous l'habilitation de l'Institut Fédérale de la Formation et de l'Emploi de la Fédération Française de Handball, d'être habilité organisme de formation et ainsi pouvoir organiser les formations d'Educateur et d'Entraîneur de Handball. Le diplôme « **d'Éducateur de Handball** » est un titre à finalité professionnelle de niveau 4 inscrit pour 5 ans au Répertoire National des Certifications Professionnelles par arrêté du 11 décembre 2019, code NSF 335, publié au Journal Officiel du 18 décembre 2018 et délivré par la FFHANDBALL. Le CFA de la Fédération Française de Handball est un appui majeur pour la formation continue en alternance, en apprentissage.

## LES CORRESPONDANCES DES APPELLATIONS (MAJ le 25 août 2022)

Organisme de formation	ANCIENNE APPELLATIONS	NOUVELLES APPELLATIONS	ANCIENNE APPELLATION	
IFFE	FILIERE ETAT	<b>ENTRAINEUR DE HANDBALL DU SECTEUR PROFESSIONNEL</b> <b>TFP 6</b>	FILIERE HANDBALL	
	DESJEPS Mention HB	Certificat <i>Entraîner des joueurs professionnels</i>	EFA	
		Certificat <i>Agir dans le contexte professionnel</i>	Nouveauté	
	ITFE	DEJEPS Mention Handball	<b>ENTRAINEUR DE HANDBALL DU SECTEUR PROFESSIONNEL</b> <b>TFP 6</b>	EFJ
			Certificat <i>Entraîneur-formateur des joueurs</i>	Nouveauté
			Certificat <i>Agir dans le contexte professionnel</i>	EFE
Certificat <i>Formation initiale</i>				
ITFE	BPJEPS Sports Collectifs Mention Handball	<b>ENTRAINEUR DE HANDBALL</b> > Mention <i>Entraîneur Professionnel</i> <b>TFP 5</b>	EIRA	
		Certificat <i>Performer avec des adultes</i>	EIRJ - EFE	
		Certificat <i>Former des jeunes</i>	Nouveauté	
		Certificat <i>Coordonner un projet technique et/ou sportif</i>	Nouveauté	
		Certificat <i>Développer le modèle économique</i>	Nouveauté	
	BPJEPS Sports Collectifs Mention Handball	<b>EDUCATEUR DE HANDBALL</b> > Mention <i>Entraîneur Territorial</i> <b>TFP 4</b>	ER	
		Certificat <i>Entraîner des jeunes en compétition</i>	AH Accompagnateur	
		Certificat <i>Entraîner des adultes en compétition</i>		
		Certificat <i>Participer à l'animation de sa structure</i>		
		Certificat <i>Participer au fonctionnement de sa structure</i>		
BPJEPS Sports Collectifs Mention Handball	<b>EDUCATEUR DE HANDBALL</b> Mention <i>Animateur des pratiques sociales et socio-éducatives</i> <b>TFP 4</b>	Nouveauté		
	Certificat <i>Animer des pratiques éducatives</i>	Nouveauté		
	Certificat <i>Animer des pratiques sociales</i>	AH Accompagnateur		
	Certificat <i>Participer à l'animation de sa structure</i>			
	Certificat <i>Participer au fonctionnement de sa structure</i>			

## LES PARCOURS DE FORMATION (MAJ le 25 août 2022)

### 3 parcours possibles

#### Parcours modulaire

##### Option 1 :

« Je m'inscris uniquement à des **modules** pour aller chercher des connaissances et des compétences. Dans **un délai de 4 à 8 années maximum** à partir de mon entrée en formation, je peux passer des certifications et **demande l'obtention du titre à finalité professionnelle 4** (niveau BAC).»

##### Option 2 :

« Je m'inscris à un ou des **Blocs de Compétences** et valide un ou des **Certificats**. Je dispose de 8 ans maximum **pour demander l'obtention d'une ou des deux mentions du TFP4.** »

#### Parcours continu

##### Option 3 :

« Je m'inscris dans un parcours pour devenir **professionnel** de l'activité en choisissant 1 ou 2 mentions, **sur 1 à 2 ans de formation**, avec des **contenus indivisibles** dans le temps.

Je suis soumis à des prérequis, des tests de sélection, des Epreuves Préalables à l'Entrée en Formation (EPEF), un Positionnement, des Mises en Situation Professionnelle (MSP) car c'est une formation en alternance. »

#### Parcours VAE

##### Option 4 :

La Validation d'Acquis d'Expérience (VAE) est opérationnelle depuis septembre 2021. Seule la fédération est habilitée à instruire et accompagner ces demandes.

<https://www.ffhandball.fr/fr/divers/validation-des-acquis-de-l-experience>



- La délivrance des attestations de validation des modules ou des certificats sera effectuée dans Gesthand.
- La délivrance d'un parchemin, certification finale à un titre à finalité professionnelle, est de l'autorité de l'IFFE de la FFHB. Elle organise un jury plénier afin de valider l'ensemble du parcours continu ou modulaire du candidat et donne le droit à l'obtention d'une ou des deux mentions. Le diplôme est entré dans Gesthand par l'IFFE.
- Le PSC1, la déclaration d'honorabilité et la preuve de mises en situation professionnelle sont une obligation pour se présenter à la certification finale d'un titre.
- Les recyclages sont un dispositif qui permet de répondre aux obligations réglementaires des CMCD. Sans avoir la prétention de répondre à des besoins de formation puisque souvent pas dans une démarche volontaire, les recyclages s'apparentent à de la formation continue en se réinscrivant en formation ou en participant à des moments d'échanges, de découverte, et de veille sur nos activités. Pour participer à ces Séances et Echanges à Thématiques Techniques, les SETT, vous vous inscrivez sur CAMPUS des HANDBALLEURS comme pour tout autre inscription. Voir page « RECYCLAGE ».

4 SETT de 2 heures 30 pour le niveau entraîneur  
2 SETT pour le niveau animateur  
et 1 SETT pour les modules

## LE FONCTIONNEMENT MODULAIRE (MAJ le 25 août 2022)



Je choisis des modules de formation :



Pas d'épreuve de certification par module (MOD).

Pas ou peu de reconnaissance pour la CMCD

Je peux cumuler les modules sur 4 à 8 années pour aller vers des certifications et obtenir le titre. Je devrai attester de temps de mise en situations pédagogiques et être titulaire du PSC1.

Je choisis un bloc de compétences:



Une épreuve de certification par bloc de compétences (BC).

Le certificat ou la qualification permet à ma structure me faire reconnaître dans la CMCD dans le socle de base technique ou le seuil des ressources.

Je peux cumuler les modules jusqu'à 8 années pour passer des certifications et obtenir le titre. Je devrai attester de temps de mise en situations pédagogiques et être titulaire du PSC1.

Je choisis un domaine d'activités



Le domaine d'activités regroupe des blocs de compétences. Il correspond à un « métier ».

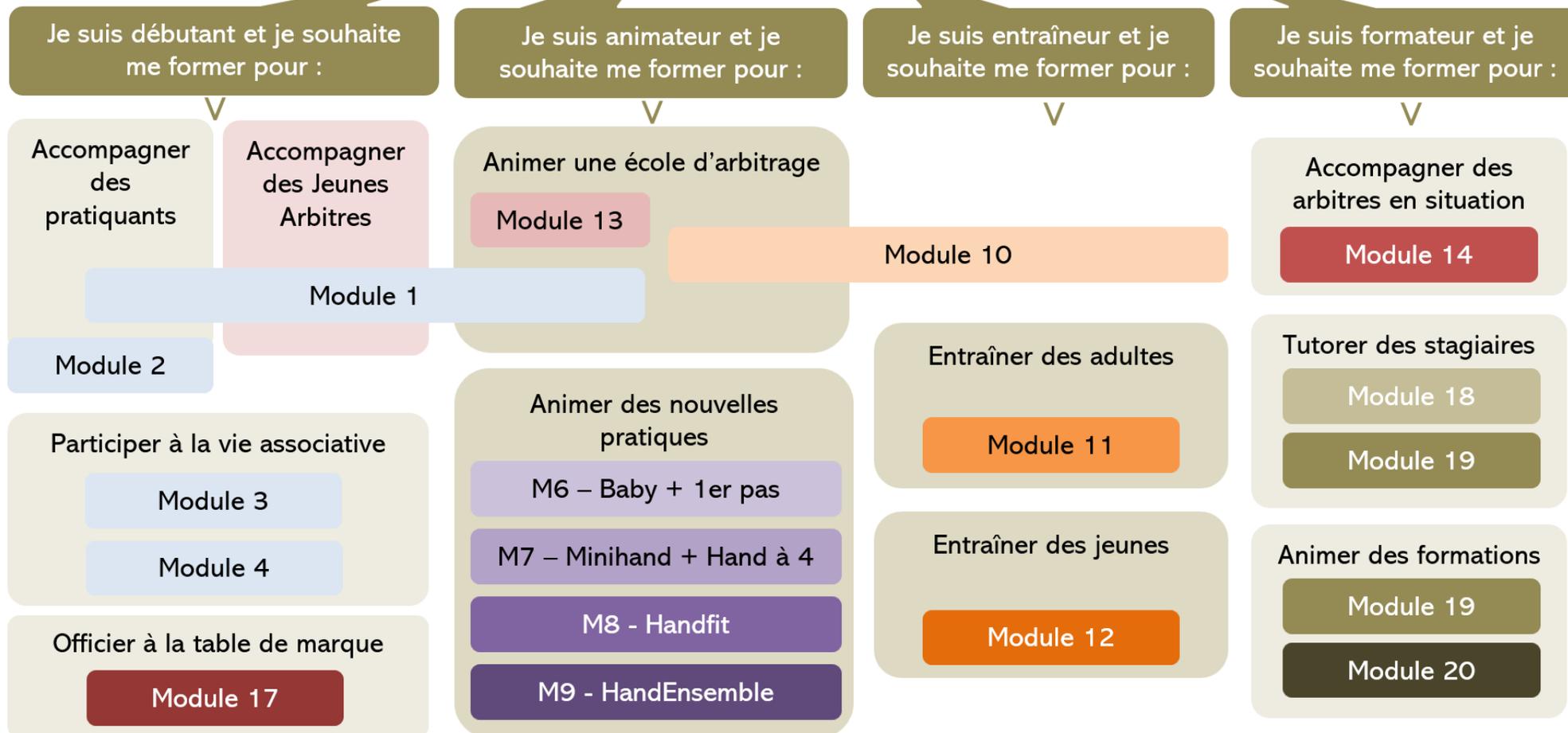
Je choisis le titre finalité professionnel



Le titre à finalité professionnel (TFP) c'est 2 mentions correspondant à 3 domaines d'activités. L'obtention d'une de ces deux mentions permet d'enseigner contre rémunération, c'est un diplôme reconnu au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

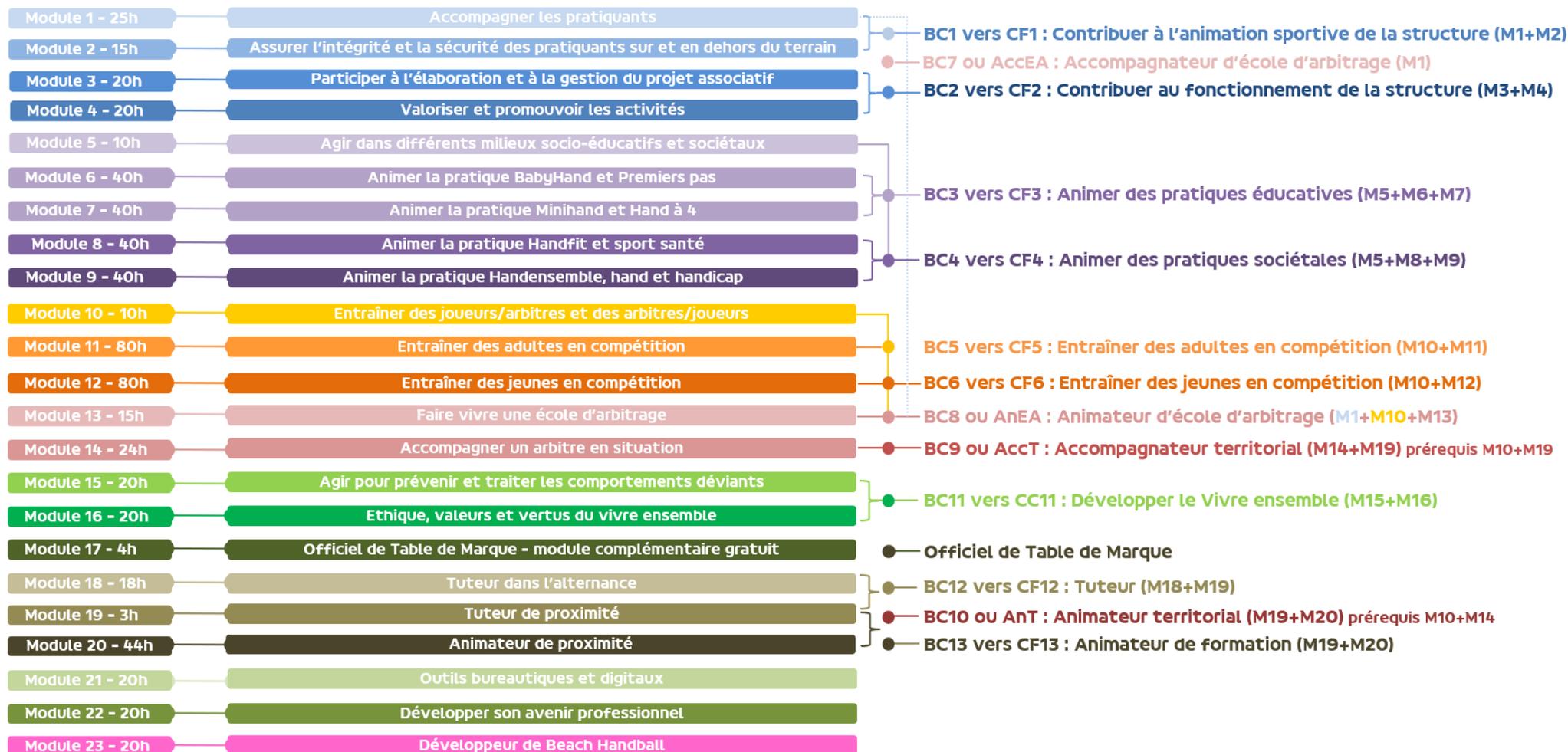
Toutes les formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap (voir la page « contacts » pour tout renseignement)

## L'ORIENTATION VERS LES PARCOURS (MAJ le 25 août 2022)



## LE PARCOURS MODULAIRE - Option 1 (MAJ le 25 août 2022)

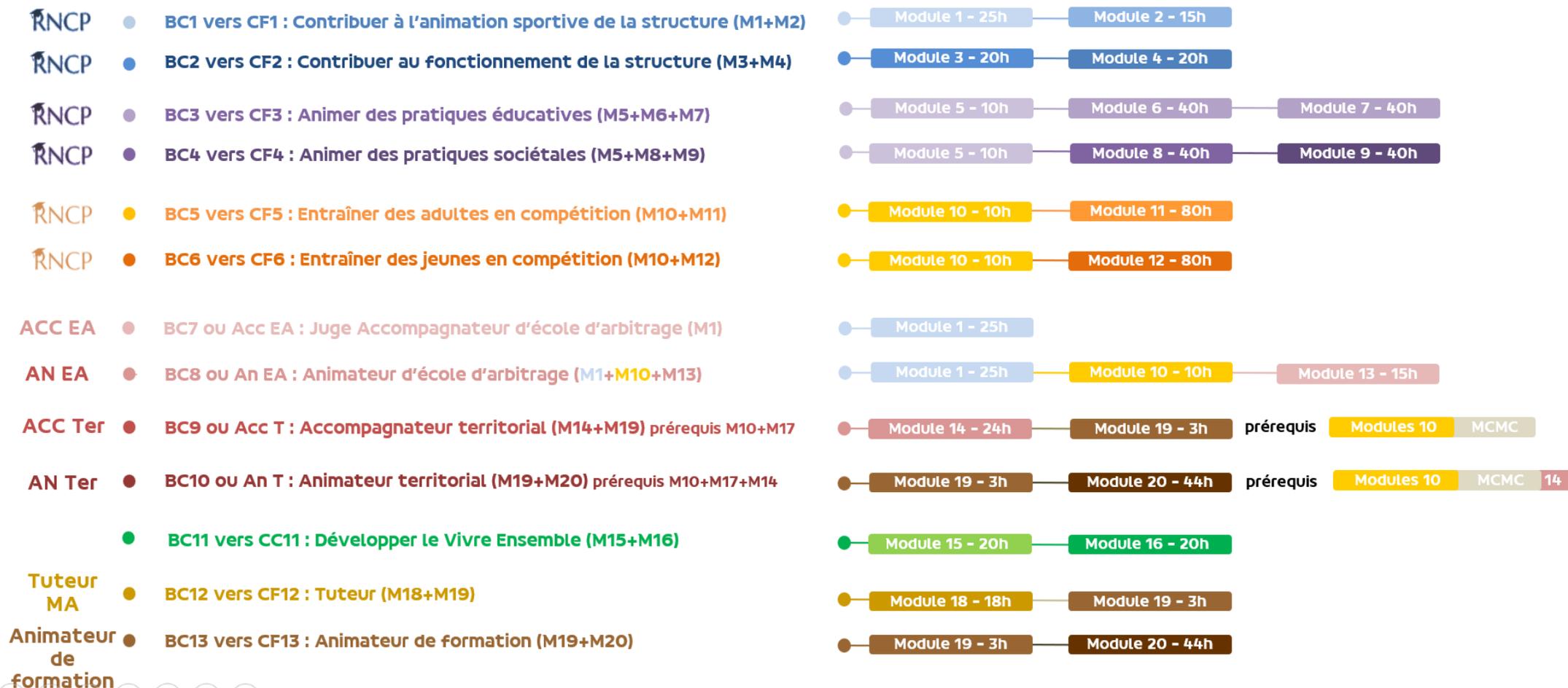
Option 1 > Modules accessibles > vers la capitalisation en Blocs de Compétences > vers des Certifications / qualifications



Pour plus de détails sur les modules, retrouvez toutes les fiches programmes sur [itfenormandie.com](http://itfenormandie.com)

## LE PARCOURS MODULAIRE - Option 2 (MAJ le 25 août 2022)

Option 2 > Blocs de Compétences > vers des Certifications / qualifications > Modules



Pour plus de détails sur les modules, retrouvez toutes les fiches programmes sur [itfenormandie.com](http://itfenormandie.com)

# GUIDE DES FORMATIONS SAISON 2022/2023

## LE CALENDRIER DE LA FORMATION MODULAIRE (MAJ le 25 août 2022)

Modules	Dates de réalisation	Volume horaire en Présence	Volume horaire à Distance	Blocs de Compétences	Épreuves de Certifications
<b>Module 1</b> 25 h	Dimanche 16 octobre 2022 Dimanche 4 décembre 2022 Dimanche 29 janvier 2023	7 heures 5 heures 7 heures	6 heures	<b>CF1</b> 40 h	Dimanche 5 Mars 2022
<b>Module 2</b> 15 h	Samedi 12 novembre 2022 Samedi 10 décembre 2022 Dimanche 15 janvier 2023	2 heures 3 heures 7 heures	3 heures		
<b>Module 3</b> 20 h	Samedi 1 <sup>er</sup> octobre 2022 Samedi 15 octobre 2022 Dimanche 20 novembre 2022	3 h 30 min 3 h 30 min 7 heures	6 heures	<b>CF2</b> 40 h	
<b>Module 4</b> 20 h	Samedi 7 janvier 2023 Samedi 21 janvier 2023 Dimanche 5 février 2023	3 h 30 min 3 h 30 min 7 heures	6 heures		
<b>Module 6</b> 40 h	Samedi 22 octobre 2022 Dimanche 23 octobre 2022 Samedi 11 mars 2023 Samedi 15 avril 2023 Dimanche 16 avril 2023	7 heures 7 heures 7 heures 7 heures 7 heures	5 heures	<b>CF3</b> 90 h	Du 16 avril au 30 juin 2023
<b>Module 7</b> 40 h	Samedi 29 octobre 2022 Samedi 11 février 2023 Dimanche 12 février 2023 Samedi 6 mai 2023 Samedi 27 mai 2023	7 heures 7 heures 7 heures 7 heures 7 heures	5 heures		
<b>Module 5 - 10 h</b>	Samedi 8 octobre 2022 Lundi 5 décembre 2022	3 heures 3 heures	4 heures		
<b>Module 8</b> 40 h	Dimanche 13 novembre 2022 Samedi 17 décembre 2022 Dimanche 18 décembre 2022 Dimanche 9 avril 2023 Dimanche 21 mai 2023	7 heures 7 heures 7 heures 7 heures 7 heures	5 heures	<b>CF4</b> 90 h	Du 16 avril au 30 juin 2023
<b>Module 9</b> 40 h	Dimanche 6 novembre 2022 Samedi 26 novembre 2022 Dimanche 27 novembre 2022 Dimanche 25 mars 2023 Dimanche 14 mai 2023	7 heures 7 heures 7 heures 7 heures 7 heures	5 heures		
<b>Module 11</b> 80 h	Dimanche 11 décembre 2022 Dimanche 8 janvier 2023 Dimanche 12 mars 2023 Dimanche 19 mars 2023 Dimanche 8 avril 2023 Dimanche 7 mai 2023 Dimanche 28 mai 2023 Dimanche 4 juin 2023	7 heures 7 heures 7 heures 7 heures 7 heures 7 heures 7 heures 7 heures	24 heures	<b>CF5</b> 90 h	Dimanche 2 Juillet 2023
<b>Module 10 - 10 h</b>	Dimanche 22 janvier 2023	7 heures	3 heures		
<b>Module 12</b> 80 h	Dimanche 2 octobre 2022 Dimanche 30 octobre 2022 Samedi 5 novembre 2022 Dimanche 18 décembre 2022 Dimanche 26 mars 2023 Du vendredi 27 au 29 avril 2023	7 heures 7 heures 7 heures 7 heures 7 heures 21 heures	24 heures	<b>CF6</b> 90 h	Du 29 mai au 30 juin 2023
<b>Module 13 - 15 h</b>	Samedi 15 octobre 2022 Samedi 19 novembre 2022 Samedi 10 décembre 2022	2 heures 2 heures 2 heures	6 heures		
<b>Module 14 - 24 h</b>	Samedi 26 novembre 2022	7 heures		<b>Accompagnateur Territorial</b>	
<b>Module 17 - 3 h</b>	Samedi 24 septembre 2022	3 heures			

*Les lieux seront définis en fonction de la localisation des stagiaires et des possibilités des sites d'accueil*

## LE CALENDRIER DE LA FORMATION MODULAIRE (suite...)

Modules	Dates de réalisation	Volume horaire en Présence	Volume horaire à Distance	Blocs de Compétences	Épreuves de Certifications
<b>Module 18 – 18 h</b>	Jeudi 12 janvier 2023 Vendredi 27 janvier 2023 Jeudi 9 février 2023	3 heures 3 heures 3 heures	6 heures	<b>C12 – 21 h Tuteur</b>	6 heures de mise en situation professionnelle
<b>Module 19 – 3 h</b>	Mardi 28 février 2023	3 heures			
<b>Module 20 – 44 h</b>	Jeudi 5 janvier 2023 Jeudi 23 mars 2023 Jeudi 6 avril 2023 Jeudi 4 mai 2023	5 heures 5 heures 2 heures 1 heure	6 heures	<b>C13 – 47 h Animateur de Formation</b>	20 heures immersion ITFE et 5 heures de tutorat

Pour ces formations, vérifier les EPEF sur la fiche programme en allant sur [www.itfenormandie.com](http://www.itfenormandie.com) ou sur campus des handballeurs

## DEROULEMENT DE LA FORMATION MODULAIRE

### Exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF)

Le candidat doit au moment de son entrée en formation :

- être âgé de 16 ans révolus
- être licencié à la FFHANDBALL tout au long de sa formation

### Le Titre à Finalité Professionnel « Educateur de Handball » peut s'obtenir en formation modulaire (option 1) :

Le candidat pourra accéder à la certification dans un délai minimum de 4 ans après le suivi d'un 1er module de la formation

- Le candidat devra avoir capitalisé, dans un délai maximal de 8 ans, l'ensemble des modules.
- Le candidat devra avoir satisfait aux conditions de soutenance d'un dossier de description et d'analyse de son expérience acquise dans le champ du titre, en qualité de bénévole ou professionnel.
- Le candidat devra avoir satisfait à une épreuve certificative opérée dans la structure du candidat par un jury désigné par l'OF préparant à la certification.
- Le candidat n'est pas dans l'obligation de justifier des volumes horaires effectués de Mise en Situation Professionnelle.
- Le candidat n'est pas dans l'obligation de justifier des visites pédagogiques effectuées par son tuteur.

### Le TFP Educateur de Handball en formation modulaire (option 2) :

Le candidat devra avoir certifié dans un délai maximum de 8 années, les blocs de compétences requis à savoir :

- Les 2 blocs de compétences de la partie commune « Participer à la vie associative d'une structure de handball »
  - « Contribuer à l'animation sportive de la structure »
  - « Contribuer au fonctionnement de la structure »
- Les 2 blocs de compétence d'une ou des 2 mentions,
  - Mention « Animateur de pratiques socio-éducatives et sociétales »
    - « Animer des pratiques éducatives »
    - « Animer des pratiques sociales »
  - Mention « Entraîneur territorial » selon le parcours choisi par le candidat
    - « Entraîner des adultes en compétition »
    - « Entraîner des jeunes en compétition »

Le candidat n'est pas dans l'obligation de justifier des volumes horaires effectués de Mise en Situation Professionnelle et le candidat n'est pas dans l'obligation de justifier des visites pédagogiques effectuées par son tuteur.

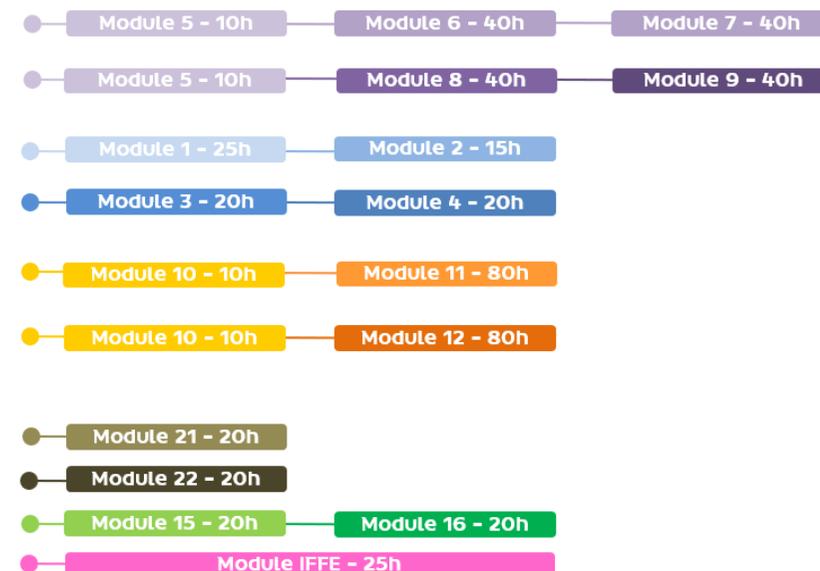
## LE PARCOURS CONTINU – Option 3 (MAJ le 25 août 2022)

Option 3 > Des besoins du métier par domaines d'activités > vers des Certifications / qualifications > Blocs de Compétences > Modules

3  
domaines  
d'activités  
=  
Métiers

2  
mentions  
APSES  
+  
ET

- CF3 : Animer des pratiques éducatives (M5+M6+M7)
- CF4 : Animer des pratiques sociétales (M5+M8+M9)
- CF1 : Contribuer à l'animation sportive de la structure (M1+M2)
- CF2 : Contribuer au fonctionnement de la structure (M3+M4)
- CF5 : Entraîner des adultes en compétition (M10+M11)
- CF6 : Entraîner des jeunes en compétition (M10+M12)
- + **Modules ou certificats complémentaires (ou obligatoires pour les apprentis)**
  - Module 21 : Outils bureautiques et digitaux
  - Module 22 : Développer son avenir professionnel
  - CC11 : Développer le vivre ensemble et la citoyenneté
  - Développer le Beach Handball



### EDUCATEUR DE HANDBALL

Est un titre à finalité professionnelle de niveau 4 mis en place par la ligue de Normandie par habilitation de la FFHB.

- Double mention : 433 heures minimum\* pour tout stagiaire et 513 heures en apprentissage
- Mention Entraîneur Territorial : ET = 260 heures de formation minimum\* (317 h en apprentissage)
- Mention animateur des Pratiques Socio-Educatives et Sociétales : APSES = 260 heures de formation minimum\* (317 h en apprentissage)

\* : volume ne comprenant pas les renforcements ou allègements possibles et les volumes dans la structure pour les mises en situation professionnelles

# GUIDE DES FORMATIONS SAISON 2022/2023

## LE CALENDRIER DE LA FORMATION CONTINUE (MAJ le 25 août 2022)

Modules	Dates de réalisation	Volume horaire en Présence	Volume horaire à Distance	Mises en Situation Professionnelle	Blocs de Compétences	Épreuves de Certifications
Positionnement 7 h	Lundi 20 juin 2022 Lundi 4 juillet 2022	7 heures				
Module 1 25 h	Mardi 23 août 2022 Jeudi 25 août 2022 Mardi 30 août 2022	7 heures 5 heures 7 heures	6 heures	50 heures minimum	BC1 40 h	Mardi 13 décembre 2023 (Rattrapage le 5 mars 2023)
Module 2 15 h	Mardi 6 septembre 2022 Mercredi 14 septembre 2022	5 heures 7 heures	3 heures		BC2 40 h	
Module 3 20 h	Mardi 20 septembre 2022 Mardi 11 octobre 2022	7 heures 7 heures	6 heures			
Module 4 20 h	Mardi 27 septembre 2022 Mardi 8 novembre 2022	7 heures 7 heures	6 heures			
Module 6 40 h	Samedi 22 octobre 2022 Dimanche 23 octobre 2022 Mardi 29 novembre 2022 Mardi 24 janvier 2023 Mardi 7 mars 2023	7 heures 7 heures 7 heures 7 heures 7 heures	5 heures	100 heures minimum	BC3 90 h	Du 14 avril au 30 juin 2023 (Rattrapage du 1 juillet au 15 septembre 2023)
Module 7 40 h	Mercredi 2 octobre 2022 Mardi 4 janvier 2023 Mercredi 1 février 2023 Mercredi 1 mars 2023 Mardi 14 mars 2023	7 heures 7 heures 7 heures 7 heures 7 heures	5 heures			
Module 5 - 10 h	Samedi 8 octobre 2022 Lundi 5 décembre 2022	3 heures 3 heures	4 heures			
Module 8 40 h	Mardi 22 novembre 2022 Samedi 17 décembre 2022 Dimanche 18 décembre 2022 Mardi 17 janvier 2023 Mercredi 7 février 2023	7 heures 7 heures 7 heures 7 heures 7 heures	5 heures			
Module 9 40 h	Mardi 15 novembre 2022 Samedi 26 novembre 2022 Dimanche 27 novembre 2022 Mardi 31 janvier 2023 Mardi 28 mars 2023	7 heures 7 heures 7 heures 7 heures 7 heures	5 heures			
Module 11 80 h	Mardi 6 décembre 2022 Mardi 10 janvier 2023 Mardi 4 avril 2023 Mardi 11 avril 2023 Mardi 9 mai 2023 Mardi 16 mai 2023 Dimanche 28 mai 2023 Mardi 4 juillet 2023	7 heures 7 heures 7 heures 7 heures 7 heures 7 heures 7 heures 7 heures	24 heures	100 heures minimum	BC5 90 h	Mardi 12 Septembre 2023 (Rattrapage le 18 septembre 2023)
Module 10 10 h	Mardi 21 mars 2023	7 heures	3 heures			
Module 12 80 h	Mercredi 5 octobre 2022 Jeudi 3 octobre 2022 Vendredi 4 octobre 2022 Du samedi 11 au mardi 14 février 2023 Dimanche 26 mars 2023	7 heures 7 heures 7 heures 28 heures 7 heures	24 heures			
Module 15 20 h	Lundi 5 juin 2023 Jeudi 31 août 2023	7 heures 7 heures	6 heures		BC11 40 h	Mardi 5 septembre 2023
Module 16 20 h	Mardi 23 mai 2023 Mardi 13 juin 2023	7 heures 7 heures	6 heures			
Module 21 20 h	FOAD > 30 juin 2023		20 heures		MC21 20 h	
Module 22 20 h	Mardi 27 juin 2023 Mardi 19 septembre 2023	7 heures 7 heures	6 heures		MC22 20 h	

## CONDITIONS ET DEROULEMENT DU TFP 4 (MAJ le 25 août 2022)

### Exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF)

Le candidat doit au moment de son entrée en formation :

- être âgé de 16 ans révolus,
- être licencié à la FFHANDBALL tout au long de sa formation,
- être titulaire du PSC1 ou de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou un diplôme équivalent.

### Constitution du dossier de candidature

Pour constituer son dossier de candidature, le candidat doit fournir les pièces suivantes à l'Organisme de Formation :

- a. Le formulaire « dossier de candidature » complet
- b. La copie de la licence FFHANDBALL de la saison en cours
- c. 1 photocopie recto-verso d'une pièce d'identité valide (passeport ou carte d'identité)
- d. 1 photographie d'identité (nom et prénom au verso)
- e. La copie des diplômes requis pour l'entrée en formation (PSC1, AFPS) ou tout autre diplôme que le candidat jugera utile de présenter
- f. L'attestation d'honorabilité (article L212-9 du code du sport)
- g. Pour les ressortissants étrangers, la copie d'un titre de séjour en cours de validité et, le cas échéant, d'un titre de séjour les autorisant à travailler en France dans l'hypothèse où ils seraient salariés
- h. Le règlement de la formation :
  - 1 ou plusieurs règlements des frais pédagogiques et de certification (dont le(s) montant(s) est (sont) fixé(s) dans le guide financier de la FFHANDBALL), selon les modalités précisées dans les conditions générales de vente de l'Organisme de Formation et de la formation concernée communiquées avec le dossier de candidature.
  - Les attestations de financement de tout organisme « tiers financeur » de la formation professionnelle (OPCO, Pôle Emploi, Conseil Régional...)
- i. Non contre-indication médicale :
  - Pour les licenciés « joueur », la copie de la licence
  - Pour les licenciés « dirigeant » fourniture d'un 1 certificat médical portant ladite mention et datant de moins d'un an au jour du dépôt du dossier de candidature à l'entrée en formation
- j. Responsabilité civile :
  - L'Organisme de Formation déclare avoir souscrit auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable et représentée en France une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile pour les dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers et découlant de ses activités et de celles de ses préposés.
  - Pendant la durée de la formation, le stagiaire doit être assuré en responsabilité civile pour les dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers, par conséquent il convient de joindre la copie de la licence FFHANDBALL de la saison en cours.
- k. Accidents corporels : il est recommandé aux stagiaires, notamment pour les formations nécessitant une pratique sportive, de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels (décès, invalidité permanente et frais médicaux), pendant le temps de la formation.

**L'entrée en formation**, le cas échéant, est conditionnée par la réussite aux tests de sélection comprenant :

- Un écrit (45 minutes maximum) portant sur une problématique handball permettant d'apprécier les capacités d'expression écrite ainsi que la capacité à organiser ses idées. Le candidat devra s'appuyer sur son expérience personnelle d'animation et de pratique. Cette épreuve est notée sur 10 points.
- Un QCM (25 minutes maximum) de 50 questions portant sur les aspects propres à l'activité handball : Réglementation/Sécurité – Activités du Handball – Organisation fédérale – Métier d'éducateur de handball. Cette épreuve est notée sur 10 points.
- Un entretien (20 minutes maximum) avec le jury d'épreuves, à partir de l'écrit rédigé par le candidat, de son QCM, portant sur son expérience personnelle d'animation et de pratique, permettant d'apprécier ses motivations, ses aptitudes à suivre l'ensemble de la formation, ainsi que ses capacités d'expression orale. Cette épreuve est notée sur 20 points.

# GUIDE DES FORMATIONS SAISON 2022/2023

L'épreuve totale des tests de sélection est notée sur 40 points. Seuls les candidats ayant obtenu la moyenne de 20/40 pourront être admis en formation, sous réserve du nombre de places disponibles.

A l'issue de la session de tests de sélection, l'Organisme de Formation établit 2 listes :

- une liste principale précisant les stagiaires admis à participer à la formation
- une liste complémentaire précisant les stagiaires susceptibles d'être admis en formation en cas de désistement (ou autre cas de figure) avant le début de la formation.

Contenu de formation continue en alternance	Volumes de formation		
	En centre	En alternance	En certification
Tests de sélection (hors temps de formation)	1H30		
Positionnement	7 h		
<b>Domaine d'activité 1</b>	<b>80 h</b>	<b>50h</b>	<b>0h45</b>
dont Certificat 1 – modules 1 et 2	40 h	50 h min	0h20
dont Certificat 2 – modules 3 et 4	40 h		0h25
<b>Domaine d'activité 2</b>	<b>170 h</b>	<b>100 h</b>	<b>2h20</b>
dont Certificat 3 – modules 5, 6 et 7	85 h		1h30
dont Certificat 4 – modules 5, 8 et 9	85 h	100 h min	0h50
<b>Domaine d'activité 3</b>	<b>170 h</b>	<b>100 h</b>	<b>2h</b>
dont Certificat 5 – modules 10 et 11	85 h		0h30
dont Certificat 6 – modules 10 et 12	85 h	100 h min	1h30
<b>Modules complémentaires obligatoires *</b>	<b>60 h</b>		
Agir pour prévenir et traiter les comportements déviants	20 h		
Développer son avenir professionnel	20 h		
Outils bureautiques et digitaux	20 h		
<b>Modules complémentaires *</b>	<b>20 h</b>		
Ethique, vertu et valeur du vivre ensemble	20 h		
Total pour les 2 mentions De 839 à 919 heures	de 427 h à 507 h	406 h	6h
Total pour 1 mention De 498 à 578 heures	de 257 h à 337 h	238 h	3h

\* : Modules complémentaires obligatoires en apprentissage de 3 fois 20h ; "Agir pour prévenir et traiter les comportements déviants", « Développer son avenir professionnel » et « Outils bureautiques et digitaux ».

## Prérequis à la certification finale

Le candidat doit au moment de la certification finale :

- Être inscrit en formation,
- Être âgé de 16 ans révolus,
- Posséder le brevet de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou de l'AFPS ou d'un diplôme équivalent,
- Présenter son livret de formation dûment renseigné,
- Avoir satisfait aux exigences préalables à la mise en situation pédagogique,
- Justifier des conditions de son alternance, sauf dans le cas des options 1 et 2.

## Résultats

Un candidat ayant satisfait à l'ensemble des conditions d'accès à la certification finale obtient le titre d'**Educateur de Handball**. Un candidat qui n'aurait pas validé l'ensemble des blocs de compétences conserve la validité des blocs obtenus dans le cadre de sa formation à vie.

Un candidat ayant échoué à une partie ou à la totalité de la certification peut s'inscrire à une nouvelle session en vue de l'obtention de l'Educateur de handball, tant que son livret de formation est ouvert. Lors du positionnement, un nouveau parcours de formation lui sera proposé.

# GUIDE DES FORMATIONS SAISON 2022/2023

## Délivrance du diplôme

Le Diplôme d'Éducateur de Handball est délivré par la Fédération Française de Handball matérialisé par un parchemin précisant la ou les mentions obtenues. Si le candidat ne valide pas l'ensemble des blocs de compétences du diplôme, l'Organisme de Formation lui remettra le ou les Certificats Fédéraux de Handball correspondant aux blocs de compétences certifiés.

# GUIDE DES FORMATIONS SAISON 2022/2023

## LES RECYCLAGES (MAJ le 25 août 2022)

Le recyclage est un dispositif de renouvellement des qualifications d'un technicien comptant pour la CMCD régionale. Toute qualification comporte pour la CMCD une date d'obtention et une date de fin de validité. Elle doit être en cours de validité pour être prise en compte dans le socle de base de la [CMCD](#).

En raison du contexte sanitaire défavorable au déroulement de certaines formations, la fédération a procédé à la modification dans Gest'hand des dates d'expiration des qualifications. Les diplômés qui expiraient **entre le 1er janvier 2019 et le 30 juin 2021** ont désormais une date d'expiration au **30 juin 2023**.

Autrement dit il y a 3 cas possibles au regard de votre date de fin de validité. Si elle expire :

- > Avant le 1er janvier 2019 : vous devez vous inscrire en formation.
- > Entre le 1er janvier 2019 et le 30 juin 2021 : votre recyclage bénéficie d'un report jusqu'au 30 juin 2023.
- > Entre le 30 juin 2021 et nos jours : vous devez réaliser un recyclage correspondant à votre niveau de qualification.

Les anciennes et nouvelles appellations concernées par les recyclages organisés par l'ITFE en Normandie :



- Accompagnateur d'équipe > Module 1
- Animateur Handball > CF1 et CF2
- Entraîneur Régional > CF5 et CF6
- Modules 2 à 14
- CF3 et CF4

⊗ Il n'y a pas de recyclage pour les **Juges Accompagnateurs d'Ecole d'Arbitrage (CF7)**, ils doivent chaque saison faire le nombre d'accompagnements de JAJ demandés par la CMCD. Pour le **juge superviseur ou Accompagnateur Territorial (CF9)**, pas de recyclage non plus, mais un accompagnement est mis en place chaque saison par de la formation continue.

Equivalences et durées de validité des qualifications au regard de la CMDC régionale		
Ancienne appellation	Nouvelle appellation	Durée de validité
Accompagnateur d'équipe	Module 1 du Titre 4 : « Accompagner les pratiquants »	Durée de validité au regard de la CMDC :  3 ans  <i>(Pour l'animateur d'école d'arbitrage, présenter bilan + projet pour le recyclage)</i>
Animateur Handball	Certificats 1 et 2 du Titre 4 : « Contribuer à l'animation sportive de la structure » « Contribuer au fonctionnement de la structure »	
Animateur BabyHand	Module 6 du titre 4 : « Animer la pratique BabyHand et Premiers pas »	
Nouvelles qualifications	« Animer des pratiques éducatives » (CF3) « Animer des pratiques sociales » (CF4) « Animateur d'école d'arbitrage » (CF8)	
Entraîneur régional	« Entraîner des adultes » (CF5) « Entraîner des jeunes » (CF6)	Durée de validité au regard de la CMDC : 5 ans



Pour recycler une des qualifications ci-dessus :



Si la date de votre qualification expirait avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019, vous vous réinscrivez en formation.

Si la date de votre qualification expire entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 30 juin 2022, vous vous inscrivez en formation ou participez à des SETT, Séances et Echanges à Thématiques Techniques. Voir INSCRIPTIONS

# GUIDE DES FORMATIONS SAISON 2022/2023

## LE COUT DES FORMATIONS MODULAIRES (MAJ le 20 août 2022)

TARIFS FORMATIONS 2022/2023		Volume Horaire	OPCO : Salarié, FPC, Dirigeant (1)	Bénévoles (aides A.N.S possibles) (2)
Codes	MODULES			
MOD1	Accompagner les pratiquants	25	300 €	150 €
MOD2	Assurer l'intégrité et la sécurité des pratiquants sur et en dehors du terrain	15	180 €	90 €
MOD3	Participer à l'élaboration et à la gestion du projet associatif	20	240 €	120 €
MOD4	Valoriser et promouvoir les activités	20	240 €	120 €
MOD5	Agir dans différents milieux socio-éducatifs et sociétaux	10	120 €	60 €
MOD6	Animer la pratique BabyHand et Hand 1er pas	40	480 €	240 €
MOD7	Animer la pratique Minihand et Hand à 4	40	480 €	240 €
MOD8	Animer la pratique Handfit : sport santé	40	480 €	240 €
MOD9	Animer la pratique Handensemble, Handball et handicap	40	480 €	240 €
MOD10	Entraîner des joueurs/arbitres et des arbitres/joueurs	10	120 €	60 €
MOD11	Entraîner des adultes	80	960 €	480 €
MOD12	Entraîner des jeunes	80	960 €	480 €
MOD13	Animer une Ecole d'Arbitrage	15	180 €	90 €
MOD14	Accompagner un arbitre en situation	24	288 €	144 €
MOD15	Agir pour prévenir les comportements déviants	20	240 €	120 €
MOD16	Ethique, valeur et vertus du vivre ensemble	20	240 €	120 €
MOD17	OFT - Officiel de Table de Marque	4	0 €	0 €
MOD18	Tuteur dans l'alternance – Définir, organiser et mettre en œuvre les modalités...	18	216 €	108 €
MOD19	Tuteur de proximité – Faciliter l'accueil et l'intégration des stagiaires...	3	36 €	18 €
MOD20	Animateur de proximité – Choisir, animer et évaluer son action de formation	44	516 €	258 €
MOD 21	Outils bureautiques et digitaux (NTC - module en distanciel)	20	240 €	120 €
MOD 22	Développer son avenir professionnel	20	240 €	120 €
CERTIFICATS				
CF1	Contribuer à l'animation sportive de la structure (MOD1 + MOD2)	40	480 €	240 €
CF2	Contribuer au fonctionnement de la structure (MOD3 + MOD4)	40	480 €	240 €
CF3	Animer des pratiques éducatives (MOD5 + MOD 6 + MOD7)	90	1 080 €	540 €
CF4	Animer des pratiques sociales (MOD5 + MOD 8 + MOD9)	90	1 080 €	540 €
CF5	Entraîner des adultes en compétition (MOD10 + MOD 11)	90	1 080 €	540 €
CF6	Entraîner des jeunes en compétition (MOD10 + MOD 12)	90	1 080 €	540 €
CC7	Accompagnateur d'Ecole d'Arbitrage (MOD1)	25	300 €	150 €
CC8	Animateur d'Ecole d'Arbitrage (MOD1 + MOD10 + MOD13)	50	600 €	300 €
CC9	Accompagnateur Territorial (MOD14 + MOD19) avec prérequis M10 et MCMC	27	324 €	162 €
CC10	Animateur Territorial (MOD19 + MOD20) + Prérequis (M10+M14)	77	996 €	498 €
CC11	Développez le Vivre ensemble et la Citoyenneté	40	480 €	240 €
CC12	Tuteur de Formation (MOD18 + MOD19)	21	252 €	126 €
CC13	Animateur de Formation (MOD19 + MOD20)	47	552 €	276 €
RECYCLAGES				
SETT	Séance et Echanges à Thématiques Techniques Inscription à tout moment technique organisé par l'ITFE valant pour recyclage	2h30'	/	25 €

1 : Coût des formations pour les salariés des structures cotisant à l'AFDAS, dirigeants associatifs compris, selon projets associatifs

2 : Coût des formations pour les personnes ayant élaboré un projet dans le cadre des orientations de l'Agence Nationale du Sport

Mise à jour le 20/07/2022

TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE DE NIVEAU 4	Modalités de prise en charge			
	Formation continue en Apprentissage - 493 heures* sur 14 mois pour la double mention - 317 heures sur 9 mois pour une des mentions		Formation Professionnelle continue Contrat Pro / Pro A / PEC CPF / Demandeur d'emploi - 433 heures pour la double mention - 260 heures pour une des mentions	
	Volume horaire*	Taux horaire 14,40 €	Volume horaire*	Taux horaire 12 €
<b>Educateur de Handball</b> Mention animateur de Pratiques Socio-Éducatives et Sociétales	317 h	4 564,80 €	260 h	3 120,00 €
<b>Educateur de Handball</b> Mention Entraîneur Territorial	317 h	4 564,80 €	260 h	3 120,00 €
<b>Educateur de Handball</b> Double mention	493 h	7 099,20 €	433 h	5 196,00 €

\* Volumes horaires prévisionnels, selon renforcements et allègements possibles après positionnement

## INSCRIPTIONS A LA FORMATION CONTINUE

Toutes les inscriptions se font par la plateforme « CAMPUS des HANDBALLEURS », elles sont ouvertes au minimum 30 jours avant le début de la formation et sont clôturées 15 jours avant.

Cliquez sur le lien ou sur l'image :  
<https://ffhandball-formation.sportteef.com>



A partir de cette plateforme vous allez pouvoir :

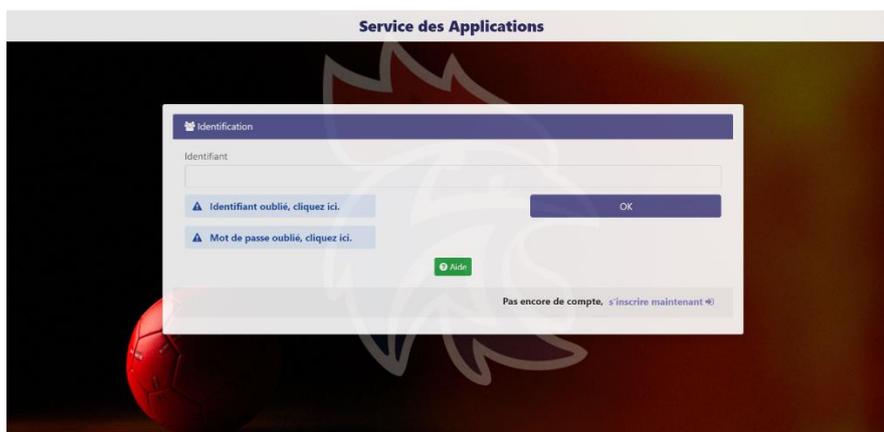
- Soit créer un compte, suivez bien le tutoriel ci-contre en cliquant sur l'image :

Vous avez donc votre identifiant, souvent PRENOM.NOM, et votre mot de passe. Si vous avez un compte professionnel vous serez amené à entrer l'identifiant PRENOM.NOM@ffhb.infoshn.fr qui ne doit pas être modifié, et votre mot de passe.



- Soit vous connecter à votre compte :

Dès lors que vous avez un compte voici la fenêtre qui doit s'afficher :

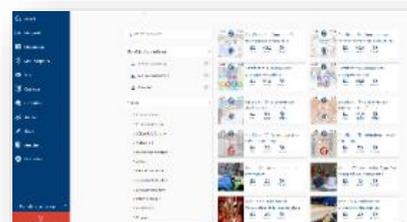


Vous avez donc votre identifiant, souvent PRENOM.NOM, et votre mot de passe. Si vous avez un compte professionnel vous serez amené à entrer l'identifiant

PRENOM.NOM@ffhb.infoshn.fr qui ne doit pas être modifié, et votre mot de passe.

Très souvent les problèmes d'accès à CAMPUS trouvent leur origine dans une mauvaise compréhension des processus de connexion.

Maintenant que vous êtes connecté vous pouvez accéder au catalogue des formations sur la plateforme de l'ITFE de Normandie et choisir les modules ou les blocs de compétences souhaités. Pour les SETT, vous trouverez aussi un calendrier de ces moments de recyclage sur le site de l'ITFE à partir du 21 septembre 2022.



BONNE CONTINUATION !

# GUIDE DES FORMATIONS SAISON 2022/2023

## Contribution Mutualisée des Clubs au Développement

Tableaux issus des règlements CMCD 2022/2023

DOMAINE SPORTIF	PNM	EM	HM	PNF / N3F	EF	Ressources Unitaires				
	<p>Equipes jeunes reconnues : -11 ans, -13 ans, -15 ans, -17 ans et -19 ans du même sexe que l'équipe de référence.</p> <p>Pour être comptabilisée une équipe jeune doit comporter au moins 7 licenciés du même sexe par équipe et participer à un championnat d'au moins 6 équipes</p> <p>Ne pourront être reconnues que les équipes inscrites dans un championnat enregistré sur Gesthand.</p> <p>Une -19 ans peut être considérée comme équipe réserve ou jeune.</p>						Equipe jeune en Champ. Dép.	Equipe jeune en Champ Règ.	Equipe jeune en Champ. France	Equipe réserve Dép.
Socle : Nombre équipes jeunes	2	2	2	2	2					
Ressources : Nombre de points	80	80	80	80	80	40	40	60		
Socle : Nombre équipes réserves	1			1						
Ressources : Nombre de points	20			20					20	40

DOMAINE TECHNIQUE	PNM	EM	HM	PNF / N3F	EF	Ressources Unitaires				
	<p><b>ATTENTION : Pour les Clubs accédant au niveau N3M ou N2F, il faudra répondre au socle de la CMCD Nationale et avoir un Certificat du T5.</b></p> <p>Un Technicien en formation pourra être comptabilisé la 1<sup>ère</sup> année de formation mais devra être validé pour être maintenu dans la CMCD de la saison suivante.</p> <p>Licences blanches acceptées dans le respect du règlement (voir détail dans les dispositions particulières en 2.4) sauf pour les Pré Nationales.</p> <p>Voir tableau en 2.4 pour les recyclages.</p>						CF1 et CF2 du T4	M11 ou 12 du T4	CF5 du T4	Titre 4
CF 5 du T4	1			1						
Module 11 ou 12 du T4		1								
CF 1 et CF 2 du T4	1	1	1	1	1					
Ressources : Nombre de points	100	90	40	100	40	40	50	60	70	80
<b>MISE EN PLACE SAISON 2023/2024</b>										
DOMAINE TECHNIQUE JEUNES	-17 ou - 15 ou - 13 Excellence Région					<b>SERA MIS EN PLACE SUR LA SAISON 2023/2024</b>				
Module 12 du T4	1									

# GUIDE DES FORMATIONS SAISON 2022/2023

DOMAINE JUGES ARBITRES	PNM	EM	HM	PNF / N3F	EF	Ressources Unitaires					
	<p>Le Juge Arbitre devra effectuer 9 Arbitrages avant le 31 mai de la saison en cours sur désignation de la CTA sur les rencontres +16 ans, -19 ans, -18 ans France et -17 ans masculins et féminines.</p> <p>Pour être comptabilisés, les JA de plus de 55 ans doivent s'investir dans le domaine de la formation ou dans les instances Ligue ou Comités.</p>										
Socle JA T2 ou T1 ou supérieur	1	1		1		JA T3	JA T2	JA T1 et +	Juge Accompagnateur Territorial		
Socle JA T3	1	1	1	1	1						
Ressources : Nombre de points	90	90	40	90	40	40	50	60	50		
<b>Modification Saison 2023/2024</b>											
Socle JA T2 ou T1 ou supérieur	2 *	1		1		JA T3	JA T2	JA T1 et +	Juge Accompagnateur Territorial		
Socle JA T3	1	1	1	1	1						
Ressources : Nombre de points	130	90	40	90	40	40	50	60	50		
* PNM : Un minimum de 1 JA T2 / T1 ou supérieur est exigé, le 2 <sup>ème</sup> peut être remplacé par 2 JA T3											

DOMAINE ECOLE D'ARBITRAGE	PNM	EM	HM	PNF / N3F	EF	Ressources Unitaires				
	<p>Tous les Clubs Régionaux devront avoir une école d'arbitrage. L'Animateur et l'Accompagnateur d'école d'Arbitrage ne peuvent pas être la même personne.</p> <p>Toutes les équipes en compétitions Régionales et Départementales des catégories -11 ans à -19 ans déterminent le nombre de JAJ à fournir par secteur.</p> <p>Le nombre maximal de JAJ à fournir par Club et par Secteur est de 5.</p> <p>Le nombre minimal d'arbitrages à effectuer est fixé à 5.</p> <p>Années de naissance des JAJ : 2002 à 2009</p> <p>Les JAJ T1, T2 et T3 devront officier sur les catégories -13 à -20 ans.</p> <p>Les arbitrages effectués sur les catégories -11 ans seront comptabilisés UNIQUEMENT pour les JAJ Clubs.</p>									
Socle : JAJ T1 ou T2 ou T3	1	1	1	1	1	JAJ T1	JAJ T2	JAJ T3 et JAJ Club	Animateur d' école d' Arbitrage certifié ou en formation	Accompagnateur d' école arbitrage certifié ou en formation
Socle : JAJ Club	1 à 3 équipes : 2		4 à 6 équipes : 3		7 équipes et + : 4					
Ressources : Nombre de points	120	120	120	120	120	60	50	40	60	40
Socle : Anim. Ecole Arbitrage	1	1	1	1	1					
Socle Accomp. Ecole d'Arbitrage	2	1	1	2	1					
Ressources : Nombre de points	140	100	100	140	100					

## LES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT DE VOS PROJETS DE FORMATION

### La formation continue – Vos droits

L'accès des salariés à des actions de formation professionnelle continue est assuré :

- à l'initiative de l'employeur, le cas échéant, dans le cadre d'un plan de formation ;
- à l'initiative du salarié notamment par la mobilisation du compte personnel de formation (CPF) et dans le cadre du congé individuel de formation (CIF).
- dans le cadre des périodes de professionnalisation ;
- dans le cadre des contrats de professionnalisation
- dans le cadre de l'orientation professionnelle avec le conseil en évolution professionnelle (CEP) et le bilan de compétences.

L'Assemblée nationale a adopté définitivement la loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel, le 1er août 2018. La loi a été promulguée par le Président de la République, le 5 septembre. Elle réforme l'apprentissage et la formation professionnelle.

Infos sur la loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel :

<https://travail-emploi.gouv.fr/grands-dossiers/loi-pour-la-liberte-de-choisir-son-avenir-professionnel/>

### Le CPA – Compte Personnel d'Activité

<https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public/>

- Compte personnel de formation (CPF)
  - Compte personnel prévention pénibilité (C3P)
  - Compte d'engagement citoyen Depuis le 1er janvier 2015, le DIF n'existe plus mais les heures acquises au 31/12/2014 restent mobilisables dans le cadre du CPF (Compte Personnel de Formation). Depuis janvier 2016, tout salarié à temps plein bénéficie chaque année d'un crédit de 500 € (plafond maxi : 5 000 €) ;
  - Pour les moins qualifiés le crédit obtenu pourra être de 800 € (plafond à 8 000€).
- Salarié de droit privé ou fonctionnaire, vous avez le droit de bénéficier de financement de formation et d'avoir un compte CPF.

### Le CPF – Compte Personnel de Formation

Le CPF vous permet d'acquérir des heures de formation utilisables pour organiser votre montée en compétences. Grâce au site <https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public/> vous pouvez :

- Prendre connaissance des heures de formation disponibles sur votre compte ;
- Rechercher des certifications spécifiques à votre projet professionnel ;
- Connaître les modalités de financement de votre formation.

On peut le créer dès 16 ans (15 ans si on a signé un contrat d'apprentissage).

Les personnes étant en situation d'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, ...) peuvent aussi créer leur compte CPF et ainsi ouvrir leur droit à de la formation en cumulant des heures.

### Les financements OPCO

#### **« Je souhaite réaliser une formation diplômante »** (Titres et certificats)

- = > Je vais sur mon Compte Personnel de formation (CPF) qui se trouve dans mon Compte Personnel d'Activité ;
- = > Si je n'ai pas encore de compte je le crée : <https://www.moncompteactivite.gouv.fr/>

Les financements OPCO sont possibles selon le type de formation. Les jeunes ayant suivi un service civique peuvent bénéficier d'un financement de formation via leur CPF (depuis 2018).

#### **« Je souhaite réaliser une action de formation continue »**

- = > Je mobilise LE PLAN DE FORMATION = Démarche réalisée par l'employeur

Se rapprocher de l'AFDAS = nouvel OPCO de la branche du sport  
Opérateur de Compétence qui remplace Uniformation depuis mars 2019

# GUIDE DES FORMATIONS SAISON 2022/2023

## L'AFDAS, L'opérateur de compétences pour financer vos formations

Il est nécessaire que le club soit à jour de ses cotisations.

L'AFDAS est le nouvel OPérateur de COmpétences dans la branche du sport, qui fait suite à UNIFORMATION qui était l'organisme d'aide aux formations. Le principe est fondé sur la collecte des entreprises (associations reconnues) afin de pouvoir être aidé à des formations reconnues professionnalisantes, c'est-à-dire enregistrées au Répertoire National des Certifications professionnelles. Pour adhérer suivez le lien suivant : <https://www.afdas.com/entreprises>

The screenshot shows the Afdas Entreprises website. The header includes the Afdas logo and navigation links: 'Opérateur de compétences et fonds de formation des artistes-auteurs', 'Formations et organismes référencés', 'Trouver une information sur le site', and 'Connectez-vous pour accéder à nos services en ligne'. Below the header, there are four main service tiles: 'Intégrer un collaborateur', 'Professionnaliser ses équipes', 'Financer un projet de formation', and 'Acheter et évaluer une formation'. To the right, there is an 'ACCÈS RAPIDE' section with links for 'ADHÉRER À L'AFDAS', 'DEMANDER UN FINANCEMENT', 'DÉCLARATIONS DE SALAIRES', and 'FORMATIONS CLÉ EN MAIN'. A navigation bar at the top lists: 'Nous connaître', 'Entreprises', 'Particuliers', 'Organismes', 'Instances Afdas', 'Point presse', 'En région', 'globaldec', and 'Nouveaux secteurs'.

D'autres dispositifs pour financer vos formations selon votre statut, bénévole, salarié, demandeur d'emploi :

<https://aides.normandie.fr/qualif-individuel>

<https://www.pole-emploi.fr/candidat/financez-votre-formation-@/article.jsp?id=60736>  
<https://www.pole-emploi.fr/candidat/l-aide-individuelle-a-la-formation-aif--@/article.jsp?id=60856>

<https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public>  
[https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail\\_alternance/jcms/reclader\\_6113/decouvrir-l-alternance](https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/reclader_6113/decouvrir-l-alternance)

<https://www.fongecifnormandie.org>

<https://www.agefiph.fr/articles/conseil-pratiques/formation-comment-trouver-un-organisme-et-des-financements>

<https://reseau.intercariforef.org/>

**Centre Animation Ressources d'Information sur la Formation  
Observatoire Régional Emploi Formation**



Des infos sur l'apprentissage, fonctionnement, simulation employeur :

[https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail\\_alternance/jcms/gc\\_6206/apprentissage](https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/gc_6206/apprentissage)

[https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail\\_alternance/jcms/gc\\_5504/simulateur-employeur](https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/gc_5504/simulateur-employeur)

# GUIDE DES FORMATIONS SAISON 2022/2023

## LES EQUIVALENCES (MAJ le 15 juillet 2021)

Toutes les demandes d'équivalences vont faire l'objet d'une démarche de l'IFFE qui vous sollicitera dès l'été 2021, par mail, par étape de niveau de qualification, afin de valider votre nouvelle qualification dans Gest'Hand.

Pour toute demande à traiter en urgence contacter [5900000.formation@ffhandball.net](mailto:5900000.formation@ffhandball.net)

Je suis titulaire de : (ancien diplôme)	OBLIGATIONS	Je peux prétendre à : (nouveau diplôme)	Contact	Quoi et comment faire ?	Obtention
DES JEPS Mention HB + EFA	Être titulaire des diplômes requis en cours de validité	Titre 6 Mention « Entraîneur Professionnel »	FFHB	Retirer, remplir le dossier et le renvoyer à l'IFFE	Délivrance du diplôme de droit sur demande
DES JEPS Mention HB	Être titulaire du diplôme requis + Avoir une expérience d'entraîneur autorisé durant 5 saisons en LNH et LFH	Titre 6 Mention « Entraîneur Professionnel » et Mention « Entraîneur Formateur »	FFHB	Retirer, remplir le dossier et le renvoyer à l'IFFE	Délivrance du diplôme de droit sur demande
DES JEPS Mention HB + EFJ	Être titulaire du diplôme requis en cours de validité	Titre 6 Mention « Entraîneur Formateur »	FFHB	Retirer, remplir le dossier et le renvoyer à l'IFFE	Délivrance du diplôme de droit sur demande
DES JEPS Mention HB	Être titulaire du diplôme requis + Avoir une expérience d'entraîneur principal au sein d'une structure fédérale du PPF durant 3 saisons sportives	Titre 6 Mention « Entraîneur Formateur »	FFHB	Retirer, remplir le dossier et le renvoyer à l'IFFE	Délivrance du diplôme de droit sur demande
DES JEPS Mention HB et/ou BEES 2	Être titulaire des diplômes requis	Certificat du titre 6 : « Agir dans le contexte du sport et du handball professionnel »	FFHB	Retirer, remplir le dossier et le renvoyer à l'IFFE	Délivrance du certificat de droit sur demande
BEES 2 + EFA	Être titulaire des diplômes requis en cours de validité + Avoir une expérience d'entraîneur autorisé durant 5 saisons en LNH et LFH	Titre 6 Mention « Entraîneur Professionnel » et Mention « Entraîneur Formateur »	FFHB	Retirer, remplir le dossier et le renvoyer à l'IFFE	Délivrance du diplôme de droit sur demande
BEES 2 + EFA	Être titulaire des diplômes requis en cours de validité	Titre 6 Mention « Entraîneur Professionnel »	FFHB	Retirer, remplir le dossier et le renvoyer à l'IFFE	Délivrance du diplôme de droit sur demande
BEES 2 + EFJ	Être titulaire des diplômes requis en cours de validité	Titre 6 Mention « Entraîneur Formateur »	FFHB	Retirer, remplir le dossier et le renvoyer à l'IFFE	Délivrance du diplôme de droit sur demande
EFA + PSC1	Être titulaire du diplôme requis en cours de validité	Certificat du Titre 6 : « Entraîneur Professionnel » + Titre 4 Mention « Entraîneur Territorial » + Certificat Titre 5 : « Performer avec des adultes »	FFHB	Retirer, remplir le dossier et le renvoyer à l'IFFE	Délivrance du diplôme et des certificats de droit sur demande

# GUIDE DES FORMATIONS SAISON 2022/2023

Je suis titulaire de : (ancien diplôme)	OBLIGATIONS	Je peux prétendre à : (nouveau diplôme)	Contact	Quoi et comment faire ?	Obtention
EFA	Être titulaire du diplôme requis en cours de validité	Certificat Titre 5 : « Performer avec des adultes » + Certificat Titre 6 : « Entraîneur Professionnel »	FFHB	Retirer, remplir le dossier et le renvoyer à l'IFFE	Délivrance des certificats de droit sur demande
EFJ + PSC1	Être titulaire du diplôme requis en cours de validité	Titre 4 Mention « Entraîneur Territorial » + Certificat Titre 5 : « Former des jeunes » + Certificat Titre 6 : « Entraîneur Formateur »	FFHB	Retirer, remplir le dossier et le renvoyer à l'IFFE	Délivrance du diplôme et des certificats de droit sur demande
EFJ	Être titulaire du diplôme requis en cours de validité	Certificat Titre 5 : « Former des jeunes » + Certificat Titre 6 : « Entraîneur Formateur »	FFHB	Retirer, remplir le dossier et le renvoyer à l'IFFE	Délivrance des certificats de droit sur demande
EFE + PSC1	Être titulaire du diplôme requis en cours de validité	Titre 4 Mention « Entraîneur Territorial » + Certificat Titre 5 : « Former des jeunes »	FFHB	Retirer, remplir le dossier et le renvoyer à l'IFFE	Délivrance du diplôme et des certificats de droit sur demande
EFE	Être titulaire du diplôme requis en cours de validité	Certificat Titre 5 : « Former des jeunes »	FFHB	Retirer, remplir le dossier et le renvoyer à l'IFFE	Délivrance du certificat de droit sur demande
DE JEPS SC option HB	Être titulaire du diplôme requis (à l'exception de l'obtention du diplôme par équivalence du BEES 1 jusqu'à 2013)	Titre 5	FFHB	Retirer, remplir le dossier et le renvoyer à l'IFFE	Délivrance du diplôme de droit sur demande
BEES 1 HB	Être titulaire du diplôme requis Justifier d'une expérience professionnelle de coordination technique d'un club de national ou d'une structure fédérale du PPF durant 3 saisons sportives dans les 5 dernières années	Titre 5	FFHB	Retirer, remplir le dossier et le renvoyer à l'IFFE	Délivrance du diplôme de droit sur demande
BEES 1 HB	Être titulaire du diplôme requis	Titre 4 Mention « Entraîneur Territorial » + Certificats Titre 5 : « Performer avec des adultes » « Former des jeunes »	FFHB	Retirer, remplir le dossier et le renvoyer à l'IFFE	Délivrance du diplôme et des certificats de droit sur demande

# GUIDE DES FORMATIONS SAISON 2022/2023

Je suis titulaire de : (ancien diplôme)	OBLIGATIONS	Je peux prétendre à : (nouveau diplôme)	Contact	Quoi et comment faire ?	Obtention
EIR A + EIR J + PSC1  ou  EIRA + EIRE + PSC1	Être titulaire des diplômes requis en cours de validité	Titre 4 Mention « Entraîneur Territorial » + Certificats Titre 5 : « Performer avec des adultes » « Former des jeunes » + Module Titre 4 « Animer la pratique Minihand et Hand à 4 »	FFHB	Retirer, remplir le dossier et le renvoyer à l'IFFE	Délivrance du diplôme, des certificats et du module sur demande
EIR A + PSC1	Être titulaire du diplôme requis en cours de validité + Justifier d'une expérience d'encadrement d'une équipe Adulte du plus haut niveau régional ou national durant 3 saisons sportives durant les 5 dernières années	Titre 4 Mention « Entraîneur Territorial » + Certificats Titre 5 : « Performer avec des adultes »	FFHB	Retirer, remplir le dossier et le renvoyer à l'IFFE	Délivrance du diplôme et du certificat de droit sur demande
EIR A	Être titulaire du diplôme requis en cours de validité	Certificats du Titre 4 : « Contribuer à l'animation sportive de la structure » + « Contribuer au fonctionnement de la structure » + « Entraîner des jeunes » + « Entraîner des adultes » + Certificat du Titre 5 : « Performer avec des adultes »	FFHB	Retirer, remplir le dossier et le renvoyer à l'IFFE	Délivrance des certificats de droit sur demande
EIR J ou EIR E + PSC1	Être titulaire des diplômes requis en cours de validité + Justifier d'une expérience d'encadrement d'une équipe <b>Adulte</b> du plus haut niveau régional ou club de national durant 3 saisons sportives durant les 5 dernières années	Certificat Titre 5 : « Former des jeunes » + Titre 4 Mention « Entraîneur Territorial » + Module Titre 4 « Animer la pratique Minihand et Hand à 4 »	FFHB	Retirer, remplir le dossier et le renvoyer à l'IFFE	Délivrance du diplôme, du certificat et du module de droit sur demande

# GUIDE DES FORMATIONS SAISON 2022/2023

Je suis titulaire de : (ancien diplôme)	OBLIGATIONS	Je peux prétendre à : (nouveau diplôme)	Contact	Quoi et comment faire ?	Obtention
EIR J	Être titulaire des diplômes requis en cours de validité	Certificat Titre 5 « Former des jeunes » + Certificats du Titre 4 : « Contribuer à l'animation sportive de la structure » + « Contribuer au fonctionnement de la structure » + « Entraîner des jeunes » + Module Titre 4 : « Animer la pratique Minihand et Hand à 4 »	FFHB	Retirer, remplir le dossier et le renvoyer à l'IFFE	Délivrance des certificats et du module de droit sur demande
EIR E	Être titulaire des diplômes requis en cours de validité	Certificats du Titre 4 : « Contribuer à l'animation sportive de la structure » + « Contribuer au fonctionnement de la structure » + « Entraîner des jeunes » + Modules Titre 4 : « Animer la pratique Minihand et Hand à 4 »	FFHB	Retirer, remplir le dossier et le renvoyer à l'IFFE	Délivrance des certificats et du module de droit sur demande
BPJEPS ASC HB + ER	Être titulaire des diplômes requis en cours de validité	Titre 4 Mention « Entraîneur Territorial » + Modules Titre 4 : « Animer la pratique Mini Hand et Hand à 4 » + « Agir dans différents milieux sociaux éducatifs et sociétaux »	FFHB	Retirer, remplir le dossier et le renvoyer à l'IFFE	Délivrance du diplôme et des modules de droit sur demande
BPJEPS ASC HB	Être titulaire des diplômes requis + Justifier d'une expérience professionnelle d'encadrement d'une équipe de niveau Régional ou National durant 2 saisons sportives durant les 5 dernières années	Titre 4 Mention « Entraîneur Territorial » + Modules Titre 4 : « Animer la pratique Mini Hand et Hand à 4 » + « Agir dans différents milieux sociaux éducatifs et sociétaux »	FFHB	Retirer, remplir le dossier et le renvoyer à l'IFFE	Délivrance du diplôme et des modules de droit sur demande

# GUIDE DES FORMATIONS SAISON 2022/2023

Je suis titulaire de : (ancien diplôme)	OBLIGATIONS	Je peux prétendre à : (nouveau diplôme)	Contact	Quoi et comment faire ?	Obtention
BPJEPS ASC HB	Être titulaire des diplômes requis	Certificats du Titre 4 : « Contribuer à l'animation sportive de la structure » + « Contribuer au fonctionnement de la structure » + « Entraîner des jeunes » + Modules Titre 4 : « Animer la pratique Mini Hand et Hand à 4 » + « Agir dans différents milieux sociaux éducatifs et sociétaux »	FFHB	Retirer, remplir le dossier et le renvoyer à l'IFFE	Délivrance des certificats et des modules de droit sur demande
BPJEPS APT	Être titulaire des diplômes requis	Certificats du Titre 4 : « Contribuer à l'animation sportive de la structure » + « Contribuer au fonctionnement de la structure »	FFHB	Retirer, remplir le dossier et le renvoyer à l'IFFE	Délivrance des certificats de droit sur demande
ER	Être titulaire des diplômes requis en cours de validité + Justifier d'une expérience d'encadrement d'une équipe <b>jeune</b> de niveau Régional durant 2 saisons sportives durant les 5 dernières années	Certificats du Titre 4 : « Contribuer à l'animation sportive de la structure » + « Contribuer au fonctionnement de la structure » + « Entraîner des jeunes »	FFHB	Retirer, remplir le dossier et le renvoyer à l'ITFE	Délivrance des certificats de droit sur demande
ER	Être titulaire des diplômes requis en cours de validité + Justifier d'une expérience d'encadrement d'une équipe <b>adulte</b> de niveau Régional durant 2 saisons sportives durant les 5 dernières années	Certificats du Titre 4 : « Contribuer à l'animation sportive de la structure » + « Contribuer au fonctionnement de la structure » + « Entraîner des adultes »	FFHB	Retirer, remplir le dossier et le renvoyer à l'ITFE	Délivrance des certificats de droit sur demande
AHB	Être titulaire des diplômes requis en cours de validité	Certificats du Titre 4 : « Contribuer à l'animation sportive de la structure » + « Contribuer au fonctionnement de la structure »	FFHB	Retirer, remplir le dossier et le renvoyer à l'ITFE	Délivrance des certificats de droit sur demande

# GUIDE DES FORMATIONS SAISON 2022/2023

Je suis titulaire de : (ancien diplôme)	OBLIGATIONS	Je peux prétendre à : (nouveau diplôme)	Contact	Quoi et comment faire ?	Obtention
Animateur Baby Hand	Être titulaire des diplômes requis	Module du Titre 4 : « Animer la pratique Baby Hand et Hand 1 <sup>er</sup> pas »	FFHB	Retirer, remplir le dossier et le renvoyer à l'ITFE	Délivrance du module de droit sur demande
Animateur Handfit	Être titulaire des diplômes requis	Module du Titre 4 : « Animer la pratique Handfit sport Santé »	FFHB	Retirer, remplir le dossier et le renvoyer à l'ITFE	Délivrance du module de droit sur demande
Animateur Hand Ensemble	Être titulaire des diplômes requis	Module du Titre 4 : « Animer la pratique Handensemble, Handball et Handicap »	FFHB	Retirer, remplir le dossier et le renvoyer à l'ITFE	Délivrance du module de droit sur demande
Titre 4 Educateur de Handball, mention « Animateur de pratiques socio-éducatives et sociétales » ou « Entraîneur Territorial »	Être titulaire des diplômes requis	Dispense des UC 1 et UC 2 du BPJEPS Activités Physiques pour Tous (APT)	DRJSCS	Faire valoir ses dispenses au moment de l'inscription en formation	
Titre 4 Educateur de Handball, mention « Animateur de pratiques socio-éducatives et sociétales » ou « Entraîneur Territorial »	Être titulaire des diplômes requis	Dispense des UC 1, UC 2, UC3, UC4 et UC7 du BPJEPS Activités Sports Collectifs (ASC)	DRJSCS	Faire valoir ses dispenses au moment de l'inscription en formation	



## CERTIFICATIONS

### **CONTRIBUER A L'ANIMATION SPORTIVE DE SA STRUCTURE, en SECURITE - CERTIFICATION en CENTRE – 20 min et 25 min**

**CF1** : Le candidat participe à un entretien de 20 mn maximum qui porte sur les éléments liés à l'accueil, l'encadrement, l'animation, et l'organisation d'une activité de handball en sécurité en présence de 2 évaluateurs.

### **CONTRIBUER AU FONCTIONNEMENT DE SA STRUCTURE - CERTIFICATION en CENTRE – 25 min**

**CF2** : Le candidat présentera, sur le support de son choix, une action en lien avec le projet associatif de sa structure d'alternance (10' maximum) suivi d'un entretien de 15' maximum portant sur la mise en œuvre de l'action présence de 2 évaluateurs.

### **ANIMER DES PRATIQUES EDUCATIVES EN SECURITE - CERTIFICATION en STRUCTURE – 1h30**

**CF3** : Le candidat conçoit un cycle de 6 séances minimum sur une activité et dans l'environnement de son choix et le transmet aux 2 évaluateurs un mois avant l'épreuve d'évaluation. Le candidat anime, dans sa structure d'alternance, une séance, extraite de son cycle, de 45' à 60' maximum avec 8 pratiquants minimum suivi un entretien de 30' maximum permettant au candidat de justifier ses choix.

### **ANIMER DES PRATIQUES SOCIALES, EN SECURITE - CERTIFICATION en STRUCTURE ou CENTRE – 50 min**

**CF4** : Le candidat adressera aux 2 évaluateurs, au moins 1 mois avant la date de l'évaluation, un document relatant une expérience conduite dans l'activité de son choix (Handfit ou Handensemble). Le jour de l'évaluation, le candidat présente une séance dans l'activité choisie et anime un extrait de celle-ci choisie par les 2 évaluateurs de 20' maximum. La séquence d'animation est suivie d'un entretien de 30' maximum portant sur le document.

### **ENTRAINER DES ADULTES EN COMPETITION, EN SECURITE - CERTIFICATION en CENTRE – 1h00**

**CF5** : Le candidat adressera aux 2 évaluateurs, au moins 1 mois avant la date de l'évaluation, un document formalisant le projet de jeu de son groupe ainsi qu'un cycle de 6 séances. Un entretien de 30' maximum en présence de 2 évaluateurs permettra au candidat de présenter son analyse (10' maximum) et de répondre aux questions du jury (20' maximum).

### **ENTRAINER DES JEUNES EN COMPETITION, EN SECURITE - CERTIFICATION en STRUCTURE – 1h30**

**CF6** : Le candidat adressera aux 2 évaluateurs, au moins 1 mois avant la date de l'évaluation, un document formalisant un cycle de formation de 6 séances pour un collectif de jeunes. Dans sa structure d'alternance, le candidat animera une séance de 60' maximum extraite de son cycle de formation suivi d'un entretien de 30' en présence de 2 évaluateurs.

### **JUGE ACCOMPAGNEUR D'ECOLE D'ARBITRAGE - PAS DE CERTIFICATION – Mise en situation en STRUCTURE**

**Acc EA** : Le candidat suit le module 1 « Accompagner les pratiquants » et assure le travail à distance, il effectue cinq suivis en club et renvoie les copies des 5 FDME pour attester de ses accompagnements en structure auprès des JAJ.

### **ANIMATEUR D'ECOLE D'ARBITRAGE - PAS DE CERTIFICATION : à réaliser avant le 31 MAI 2020 en STRUCTURE**

**An EA** : Le candidat atteste de sa présence à l'ensemble des modules définis par le positionnement initial. Il présente un projet d'activité de l'école d'arbitrage au sein du club en précisant l'état des lieux, l'organisation de la formation, la relation avec les entraîneurs, la place de l'école dans le club, et la projection sur la saison suivante (que ce soit en cas de création ou d'école déjà existante). Il présente une séquence de formation Joueur / Arbitre – Arbitre / Joueur (suivi en club, séquence vidéo ...).

### **ACCOMPAGNEUR TERRITORIAL – PAS DE CERTIFICATION pour l'encadrement à l'arbitrage**

**Acc Ter** : Le candidat atteste de sa présence à l'ensemble des modules définis par le positionnement initial. Il répond aux exigences d'un test de connaissance sur la règle et le jeu. Il rend un dossier relatant sa mission d'accompagnateur en situation de suivi avec les 3 fiches des suivis effectués, les comptes-rendus des 3 entretiens d'après-match (démarche utilisée, attitude des arbitres et axes de travail dégagés) et l'attestation par un suiveur certifié de sa capacité à effectuer en suivi en autonomie (cette reconnaissance peut être faite lors de la formation ou lors de suivis complémentaires).

### **DEVELOPPER LE VIVRE-ENSEMBLE ET LA CITOYENNETE – CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE en CENTRE**

**CC11** : Le candidat adressera aux 2 évaluateurs, au moins 1 mois avant la date de l'évaluation, un document relatant l'organisation mise en œuvre ou envisagée pour développer le vivre ensemble et la citoyenneté au sein de sa structure. Le jour de l'évaluation, le candidat aura 15' maximum pour présenter et argumenter son document suivi d'un entretien de 15' d'échanges avec le jury

### **TUTEUR – CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE en CENTRE**

**CC12** : Un mois avant l'épreuve, le candidat adresse à l'OFT un dossier relatant son expérience de tuteur en s'appuyant sur un ou plusieurs outils de son choix qu'il a utilisés (fiches navette, guide du tuteur, tableau de suivi, ...). Le jour de l'épreuve, le candidat participe à un entretien de 30 minutes au cours duquel il présente sa démarche tutorale en présence de 2 évaluateurs. Celui-ci comprend deux étapes : 1ère partie (10 maximum) : présentation synthétique de l'action tutorale, explication de la mise en œuvre de l'action tutorale, évaluation de l'action tutorale 2ème partie (20 maximum) : entretien portant sur l'objectif recherché, les régulations proposées, les effets obtenus, l'évaluation de l'action tutorale.

### **ANIMATEUR DE FORMATION – CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE en CENTRE**

**CC13** : Le candidat anime une séquence pédagogique de 2h minimum, en présentiel, avec un public de 8 stagiaires minimum inscrits dans une formation proposée par l'OFT, puis participe à un entretien de 30 minutes relatif aux techniques pédagogiques utilisées en lien avec l'objectif recherché, les régulations proposées, les effets obtenus, l'évaluation de l'action de formation.

## REFERENTIEL METIER PAR DOMAINE D'ACTIVITES (MAJ le 15 septembre 2021)

L'EDUCATEUR DE HANDBALL exerce son métier, en cohérence avec les valeurs, orientations et cadre réglementaire de la Fédération Française de Handball, et déploie différentes activités dans plusieurs domaines :

### Domaine d'activités 1 : Il participe à la vie associative d'une structure de handball

- Il prend en charge un groupe avant, pendant et après une activité de handball
- Il veille au maintien d'une ambiance saine et sereine
- Il favorise l'accès et l'engagement dans la fonction Juge Arbitre Jeune
- Il accueille et entretient une vie de groupe
- Il anime des séquences et favorise l'accès à l'arbitrage
- Il garantit une pratique en sécurité
- Il promeut l'éthique, les valeurs de la république et les vertus du handball
- Il prévient, repère et signale les comportements déviants
- Il participe avec les dirigeants du club à l'élaboration du projet associatif de sa structure
- Il contribue à la gestion administrative de sa structure en prenant en compte les statuts et règlements de la vie associative sportive et fédérale
- Il participe à la conduite de projets au sein de sa structure
- Il participe à l'élaboration et au suivi du budget des projets qu'il conduit
- Il participe à l'élaboration des dossiers de subvention
- Il mobilise des ressources humaines pour conduire la mise en œuvre du projet, des actions, activités ou tâches de sa structure
- Il contribue à la dynamisation des ressources humaines de la structure
- Il rend compte de ses actions devant les instances administratives de la structure
- Il mobilise les acteurs de son environnement pour mener à bien ses projets

### Domaine d'activités 2 : Il anime des pratiques socio-éducatives et sociétales

- Il connaît et agit dans différents milieux socio-éducatifs (club, milieu scolaire, QPV – ZRR, structures et organismes péri et extra-scolaires, milieu médico-social et entrepreneurial)
- Il met en place des projets d'activité BabyHand, Handball 1er pas, MiniHand, Hand à 4, Handensemble (Handball fauteuil et adapté) et Handfit au sein de sa structure en relation et cohérence avec le projet associatif de la structure
- Il conçoit et anime des séances relatives à ces différents types de pratique
- Il conçoit et met en œuvre des actions destinées à impliquer et fidéliser les pratiquants
- Il conçoit et met en œuvre des actions favorisant, l'implication des parents et leur prise d'initiatives dans la structure selon la nature des pratiques déployées
- Il conseille et accompagne les pratiquants à utiliser l'activité support dans une démarche de pratique, plaisir, bien-être et santé

### Domaine d'activités 3 : Il entraîne une équipe en compétition jusqu'au niveau régional

- Il contribue à la sécurité des pratiquants par une préparation physique adaptée aux caractéristiques du public
- Il met en œuvre, développe et anime une école d'arbitrage
- Il conçoit des projets de formation et /ou de compétition d'équipe au regard du projet sportif du club
- Il prépare des séances en prenant en compte la catégorie d'âge, le niveau de pratique et de performance des joueurs
- Il conçoit des séances de HB qui sollicitent les différentes dimensions de l'activité du joueur
- Il met en œuvre des séances d'entraînement adaptées au niveau de performance
- il manage une équipe en compétition
- Il associe les différents acteurs (parents, accompagnateurs...) à la vie de l'équipe
- Il participe à la recherche de potentiels et s'implique dans le dispositif de détection.

### Domaine d'activités 4 : Arbitrage

- Il prépare et organise son action dans le cadre du projet associatif du club.
- Il motive et fidélise les personnes intéressées au sein du club.
- Il met en œuvre et anime des séquences adaptées aux différents publics.
- Il est garant des valeurs du handball au sein du club.
- Analyser et évaluer un niveau de performance en compétition.
- Conduire un entretien d'après match avec un objectif de progression.
- Participer au continuum de formation des juges arbitres.
- Analyser et évaluer un niveau de performance en compétition nationale.
- Conduire un entretien d'après match favorisant l'auto-évaluation des Juges Arbitres.
- Participer au continuum de formation des juges arbitres.

Compétences attestées, le (la) titulaire est capable de :

### Bloc 1

#### Intitulé : Contribuer à l'Animation sportive de la structure en sécurité

- Situer son rôle au sein de sa structure
- Organiser la mise en œuvre d'une activité de handball avant, pendant et après
- Utiliser efficacement les outils de gestion administrative d'une équipe en compétition
- Utiliser des ressources pédagogiques existantes pour animer des séances
- Garantir la sécurité individuelle et collective sur et en dehors du terrain
- Prévenir et gérer les situations dans lesquelles sa responsabilité peut être engagée (Responsabilité civile et pénale)
- Agir en cas d'incidents / accidents / de comportement déviant

### Bloc 2

#### Intitulé : Contribuer au fonctionnement de la structure

- Utiliser les outils informatiques fédéraux de gestion des clubs (Webmail, Gest'Hand, lhand)
- Se référer aux textes réglementaires (loi 1901, code du sport, règlements fédéraux, responsabilité civile et pénale) et de l'appliquer dans le cadre de sa structure
- Réaliser une action en s'appuyant sur la méthodologie de projet
- Élaborer un budget simple
- Prendre la parole avec aisance et argumenter ses choix
- Nouer des partenariats avec des acteurs de son environnement
- Contribuer à définir une politique tarifaire relative aux activités et services développés
- Créer et diffuser des outils de communication pour promouvoir ses projets

### Bloc 3 - (Mention Animateur de pratiques socio-éducatives)

#### Intitulé : Animer des pratiques éducatives en sécurité

- Adapter sa pratique et ses animations au projet du milieu spécifique dans lequel il agit
- Identifier et s'appuyer sur les acteurs clés des structures du milieu dans lequel il agit
- Utiliser les orientations fédérales du concept de l'activité choisie
- Appliquer les conditions réglementaires et matérielles de sécurité pour les pratiquants
- Construire des séances dans l'activité choisie adaptées à l'environnement et au développement du public
- Construire sa séance en exploitant différentes ressources pédagogiques
- Générer de l'activité pour tous les participants
- Utiliser des ateliers, situations et/ou règles pour développer de l'intérêt et du dynamisme
- Utiliser en alternance le matériel approprié aux différentes situations pédagogiques mises en place

### Bloc 4 - (Mention Animateur de pratiques socio-éducatives)

#### Intitulé : Animer des pratiques sociales en sécurité

- Adapter sa pratique et ses animations au projet du milieu spécifique dans lequel il agit
- Identifier et s'appuyer sur les acteurs clés des structures du milieu dans lequel il agit
- Construire un projet en lien avec les orientations spécifiques du contexte de l'activité
- Appliquer les conditions réglementaires et matérielles de sécurité pour les pratiquants
- Construire sa séance en exploitant différentes ressources pédagogiques
- Proposer et adapter des exercices en fonction des besoins et des capacités du public
- Utiliser en alternance le matériel approprié aux différentes situations pédagogiques mises en place
- Générer de l'activité pour tous les participants
- Utiliser différentes situations dans chacune des 5 phases de l'activité pour développer de l'intérêt et du dynamisme
- Utiliser des ateliers, situations et/ou règles pour développer de l'intérêt et du dynamisme
- Créer un climat bienveillant favorisant le bien-être, plaisir et le vivre ensemble
- Créer un climat bienveillant favorisant, l'inclusion, la mixité, le bien-être, le plaisir et le vivre ensemble

### Bloc 5 - (Mention Entraîneur Territorial)

#### Intitulé : Entraîner des adultes en compétition en sécurité

- Situer son rôle et son action dans le cadre du projet de l'école d'arbitrage
- Proposer des situations adaptées à la formation de l'arbitre dans le contexte de l'entraînement
- Développer la confiance de l'arbitre en l'encourageant dans ses prises de décision
- Développer des discours positifs en faisant émerger les points forts et en adaptant les conseils
- Mettre en place des situations de jeu favorisant l'apprentissage de l'arbitre par la compréhension du jeu
- Mettre en place des situations de jeu favorisant la compréhension de la règle chez le joueur
- Évaluer le niveau de pratique et les compétences des joueurs
- Proposer des objectifs cohérents et organisés dans le temps
- Construire et mettre en œuvre des entraînements respectant les notions de progressivité

# GUIDE DES FORMATIONS

## SAISON 2022/2023

- Appliquer les conditions réglementaires et matérielles de sécurité pour les pratiquants
- Intégrer dans ses séances des temps de préparation physique qu'il organise dans le temps
- Proposer des situations de motricité générale et spécifique adaptées au niveau de pratique
- Construire sa séance en exploitant différentes ressources pédagogiques
- Créer et maintenir un climat motivationnel
- Animer les situations en faisant respecter les consignes de fonctionnement et de réalisation
- Générer, maintenir du dynamisme et proposer des alternances dans la séance
- Observer, analyser les performances de son équipe permettant le progrès des joueurs et de l'équipe
- Prendre en compte le gardien de but et proposer des contenus et remédiations adaptées
- Utiliser des outils simples d'observation
- Communiquer à ses joueurs des éléments pertinents sur le jeu de son équipe et des adversaires
- Prendre en compte la dimension arbitrale de l'activité

### **Bloc 6 - (Mention Entraîneur Territorial)**

#### **Intitulé : Entraîner des jeunes en compétition en sécurité**

- Situer son rôle et son action dans le cadre du projet de l'école d'arbitrage
- Développer la confiance de l'arbitre en l'encourageant dans ses prises de décision
- Développer des discours positifs en faisant émerger les points forts et en adaptant les conseils
- Mettre en place des situations de jeu favorisant l'apprentissage de l'arbitre par la compréhension du jeu
- Mettre en place des situations de jeu favorisant la compréhension de la règle chez le joueur
- Construire des outils d'évaluation adaptés à la formation de l'arbitre
- Evaluer le niveau de pratique et les compétences des joueurs
- Définir des objectifs sportifs et éducatifs et les faire partager
- Appliquer les conditions réglementaires et matérielles de sécurité pour les pratiquants
- Intégrer dans ses séances des temps de préparation physique qu'il organise dans le temps
- Construire et mettre en œuvre des entraînements qui respectent les notions de progressivité
- Proposer des situations adaptées à la formation de l'arbitre dans le contexte de l'entraînement
- Proposer des situations de motricité générale et spécifique adaptées au niveau de pratique
- Construire sa séance en exploitant différentes ressources pédagogiques
- Générer, maintenir du dynamisme et proposer des alternances dans la séance
- Veiller au respect de l'intégrité physique de ces pratiquants lors des situations
- Observer les joueurs et proposer des situations favorisant le progrès de tous
- Utiliser les règlements et l'aménagement du milieu pour favoriser l'apprentissage
- Sensibiliser les jeunes joueurs au poste de gardien de but
- Mettre en œuvre des situations de duel gardien de but/Tireur adaptées au niveau de jeu des joueurs
- Utiliser des outils simples d'observation
- Communiquer à ses joueurs des éléments pertinents sur le jeu de son équipe et des adversaires
- Maintenir une organisation garantissant l'implication de tous dans le respect des valeurs
- Créer et entretenir un climat motivationnel
- Associer des personnes ressources autour de l'équipe
- Déléguer certaines tâches
- Valoriser au sein du club comme à l'extérieur l'implication des acteurs
- Se situer dans la filière de détection et de formation fédérale
- Utiliser les critères de détection des joueurs potentiels et les proposer aux instances territoriales

### **Bloc 7 - (Accompagnateur d'Ecole d'Arbitrage)**

- Situer son rôle et sa mission au sein de sa structure
- Organiser la mise en œuvre d'une activité de handball avant, pendant et après
- Accueillir les différents publics de la structure (pratiquants, accompagnants, parents, officiels, arbitres)
- Utiliser efficacement les outils de gestion administrative d'une équipe en compétition
- Apporter des conseils adaptés lors d'une compétition ou d'une activité non compétitive
- Utiliser des ressources pédagogiques existantes pour animer des séances
- Faire respecter les formes de jeu définies par le responsable de l'équipe
- Utiliser les fondamentaux du handball pour favoriser l'activité des pratiquants
- Valoriser les différents rôles des acteurs du jeu, valoriser la réussite et relativiser les erreurs pour alimenter les motivations
- Animer en faisant respecter les règles du jeu et du fair-play
- Soutenir le juge arbitre en maintenant un climat favorable au déroulement des rencontres
- Motiver et fidéliser le juge arbitre jeune dans son activité

### **Bloc 8 - (Animateur d'Ecole d'Arbitrage)**

- Compétences du BC7 + ...
- Situer son rôle et son action dans le cadre du projet de l'école d'arbitrage
- Proposer des situations adaptées à la formation de l'arbitre dans le contexte de l'entraînement
- Développer la confiance de l'arbitre en l'encourageant dans ses prises de décision
- Développer des discours positifs en faisant émerger les points forts et en adaptant les conseils
- Mettre en place des situations de jeu favorisant l'apprentissage de l'arbitre par la compréhension du jeu
- Mettre en place des situations de jeu favorisant la compréhension de la règle chez le joueur
- Construire des outils d'évaluation adaptés à la formation de l'arbitre

# GUIDE DES FORMATIONS SAISON 2022/2023

- Situer son action dans le projet du club.
- Adapter les contenus au public en utilisant les outils fédéraux existants et en mobilisant ses connaissances.
- Promouvoir l'arbitrage au sein du club.
- Elaborer des séquences de sensibilisation à l'arbitrage dans sa structure.
- Fidéliser autour de projets fédérateurs.
- Développer des discours positifs en faisant émerger les points forts.
- Adapter le discours au niveau des arbitres débutants.
- Utiliser l'erreur comme élément de formation.
- Mettre en place une alternance entre la pratique et la théorie.
- Accueillir et entretenir une vie de groupe.
- Proposer des séquences attractives et motivantes.
- Développer et favoriser l'activité du joueur/arbitre et de l'arbitre/joueur.
- Utiliser des situations pédagogiques adaptées permettant de faciliter les apprentissages.
- Encourager et de générer l'attention et la participation de tous.
- Sensibiliser les différents publics à des valeurs de fair-play, de respect, de tolérance et de solidarité.
- Développer une image positive de l'arbitre.

## Bloc 9 - (Accompagnateur Territorial)

- Comprendre les caractéristiques du jeu qui se déroule.
- Repérer des indicateurs pertinents et significatifs pour construire son observation.
- Positionner le niveau de performance du juge arbitre dans le continuum de formation.
- Favoriser l'auto-évaluation des juges arbitres.
- Adapter son discours au public.
- Motiver et encourager les juges arbitres.
- Situer son action dans le projet de formation de l'arbitre.
- Trier les indicateurs pour donner du sens à son évaluation.
- Situer le niveau de performance du binôme par rapport au niveau de jeu qui se déroule.
- Positionner le juge arbitre dans son continuum de formation.
- Utiliser les outils territoriaux mis à disposition
- Comprendre les caractéristiques du jeu qui se déroule.
- Repérer des indicateurs pertinents et significatifs pour construire son observation.
- Positionner le niveau de performance du juge arbitre dans le continuum de formation.
- Favoriser l'auto-évaluation des juges arbitres.
- Adapter son discours aux objectifs fixés.
- Situer son action dans le projet de formation de l'arbitre.
- Situer le niveau de performance du binôme par rapport au niveau de jeu qui se déroule.
- Positionner le juge arbitre dans son continuum de formation.
- Utiliser les outils fédéraux mis à disposition

## Bloc 10 - (Animateur Territorial)

- Compétences du BC9 + ...

### En tant qu'Animateur de proximité :

- Utiliser les informations nécessaires à la mise en place de son action de formation.
- Animer une séquence de formation en fonction d'un objectif.
- Choisir et d'utiliser des ressources numériques selon ses objectifs pédagogiques.
- Utiliser des outils d'évaluation portant sur les objectifs de la séquence.
- Prendre en compte les fiches bilan, les retours des stagiaires, son auto-évaluation pour améliorer son activité d'Animateur.

### En tant que Tuteur de proximité

- Etablir et d'entretenir des relations avec le « tutoré ».
- Mettre en relation le « tutoré » avec son environnement et ses acteurs.
- Accéder et de naviguer dans Campus des handballeurs.
- Mettre en œuvre des techniques d'animation pédagogique (présenter, expliquer, donner des consignes, donner des apports de connaissances).

## Bloc 11 – Vivre Ensemble et Citoyenneté

### Dans la dimension Ethique et Vertus

- Identifier, partager et faire partager les valeurs et vertus liées à l'utilisation de l'outil handball
- Créer et diffuser des outils développant l'identité et les valeurs de sa structure
- Elaborer en concertation des outils qui établissent les règles du "bien vivre ensemble" au sein de la structure
- Communiquer et partager à l'interne et à l'externe ces outils
- Identifier les éléments clés constituant l'image et le message à véhiculer sur la structure
- Contribuer, en concertation, à la construction des outils adaptés
- Contribuer à la mise en œuvre d'événements favorisant l'accueil, l'écoute, les échanges, la mixité, l'entraide et le partage entre les adhérents de la structure
- Recenser les aspirations et les compétences des membres de la structure
- Impliquer de façon adaptée à un projet, une action
- Organiser des moments de partage d'expériences entre les acteurs de la structure

# GUIDE DES FORMATIONS SAISON 2022/2023

- Piloter des projets en manageant les acteurs de la structure
- S'approprier l'histoire de la structure, d'identifier les événements marquants dans la vie de la structure et de mettre en œuvre des moyens de les conserver et les valoriser
- Identifier les attentes, besoins et problématiques sociales des publics de sa structure
- Orienter les personnes vers les acteurs ou les services adaptés
- Participer à la création de services internes (soutien scolaire, échanges de savoirs, plan de formation continue etc.)
- Etablir un réseau d'acteurs partenaires de la structure et mobiliser les compétences extérieures nécessaires à la réussite d'un projet
- Identifier et informer des éléments clés via des outils de communication

## **Dans la dimension Veille, Prévention et gestion des comportements déviants**

- Sensibiliser et impliquer les acteurs de la structure à la nécessité de prévenir les comportements déviants
- Mettre en place une organisation et un protocole de veille sur les comportements déviants au sein de la structure
- Repérer des éléments clés caractéristiques de comportements indiquant une souffrance
- Réagir efficacement pour accompagner une personne en situation de souffrance
- Repérer des éléments clés caractéristiques de comportements déviants
- Réagir efficacement face à un comportement déviant
- Informer, transmettre des informations, des textes, des supports
- Identifier les acteurs professionnels adaptés aux déviations repérées
- Etablir et actualiser des documents de référence pour les acteurs de la structure
- Relayer différentes campagnes de prévention mises en œuvre par l'Etat ou des organismes sociaux reconnus
- Mettre en place des indicateurs sur l'évolution des faits de déviations observés
- Organiser des temps de présentation et de mise en valeur de bonnes pratiques

# GUIDE DES FORMATIONS SAISON 2022/2023

## EQUIPE PEDAGOGIQUE



**Léa BASILE**  
Secrétariat  
et suivi  
administratif  
ITFE / LNHB

**Eric ROBIN**  
Coordonnateur  
Pédagogique et  
administratif  
ITFE / LNHB

**Lucie CASTEL**  
Chargée de mission  
administrative et  
pédagogique  
Référente Handicap  
ITFE / CD14

**Laetitia HARLE**  
**Margot KIERS**  
Communication  
ANS / Services  
civiques

**Chantal TAMPERE**  
Secrétaire  
comptable  
LNHB

**Jessica BARBIER**  
CTS MS/FFHB  
Coordonnatrice  
ETR



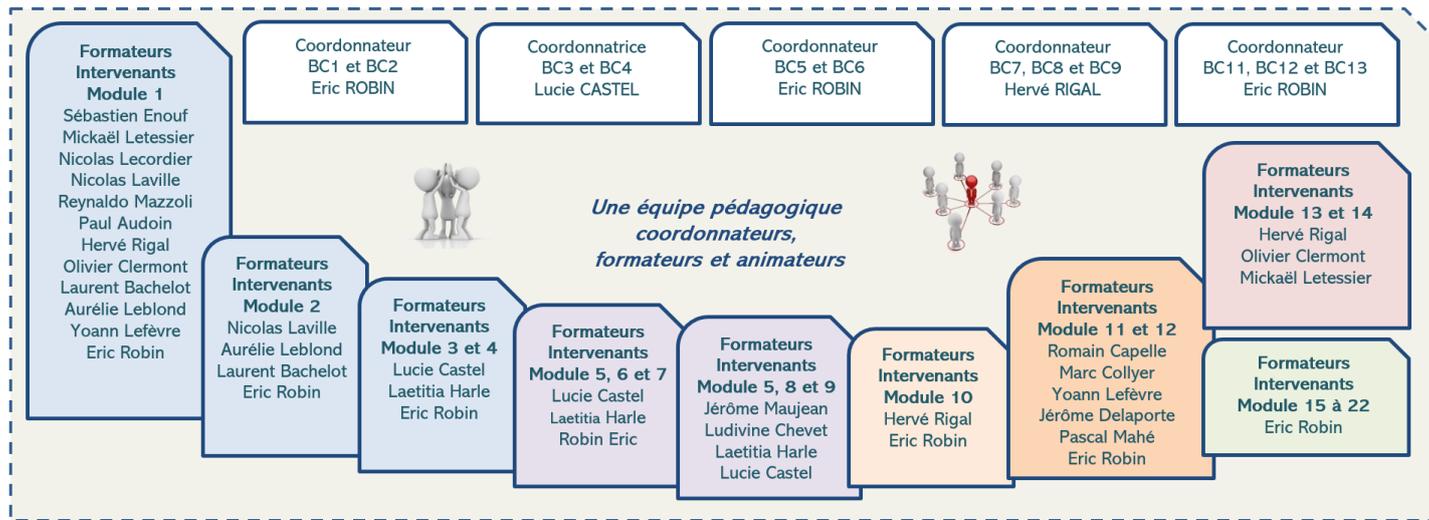
**Nicolas MARAIS**  
Elu référent ITFE  
CA LNHB

*Une équipe de tuteurs*

*Une équipe de certificateurs*

*Un conseil pédagogique*

**Philippe LEMAITRE**  
Elu référent Intégrité  
CA LNHB



## CONTACTS

- Pour les aspects administratifs : Léa BASILE – 02.35.64.01.47 – [5900000.formation@ffhandball.net](mailto:5900000.formation@ffhandball.net)
- Pour les aspects financiers : Chantal TAMPERE – 02.35.64.01.47 – [5900000.ctampere@ffhandball.net](mailto:5900000.ctampere@ffhandball.net)
- Pour les aspects pédagogiques : Eric ROBIN – 06.65.93.13.53 – [5900000.erobin@ffhandball.net](mailto:5900000.erobin@ffhandball.net)
- Référent arbitrage : Hervé RIGAL – [5900000.hrigan@ffhandball.net](mailto:5900000.hrigan@ffhandball.net)
- Référente Handicap : Lucie CASTEL – 06.08.35.21.14 – [5914000.lletourneur@ffhandball.net](mailto:5914000.lletourneur@ffhandball.net)
- Référent Intégrité : Philippe LEMAITRE – [5900000.ref-integrite@ffhandball.net](mailto:5900000.ref-integrite@ffhandball.net)

## PARTENAIRES DE LA LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL



Institut Territorial de Formation et de l'Emploi – Ligue de Normandie de Handball  
N° déclaration DIRECCTE : 2376 04883 76 attribué le 13/07/2012 – N° SIRET : 30970725500043  
980 Avenue du Général de Gaulle - 76350 OISSEL / [5900000.formation@ffhandball.net](mailto:5900000.formation@ffhandball.net)

